|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | C:\Users\Tankoano\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Low\Content.IE5\45ZEIFSQ\logo%20cpp[1].jpg |

**EVALUATION FINALE DU SOUS-PROGRAMME CENTRE-OUEST DU PROGRAMME NATIONAL DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DES TERRES**

**(CPP-CO)**

**RAPPORT PROVISOIRE**

Consultants

**Fidèle HIEN ;** [**fg.hien@fasonet.bf**](mailto:fg.hien@fasonet.bf)

**Abdoulaye OUEDRAOGO ;** [**abdoulayeoued7013@mail.com**](mailto:abdoulayeoued7013@mail.com)

**Mars 2018**

**SOMMAIRE**

[LISTE DES TABLEAUX 3](#_Toc508788887)

[SIGLES & ABREVIATIONS 4](#_Toc508788888)

[2. Résumé Exécutif 5](#_Toc508788889)

[1. Introduction 8](#_Toc508788890)

[2. Présentation du sous-programme 9](#_Toc508788891)

[2.1. Objectifs et résultats attendus 9](#_Toc508788892)

[2.2. Activités prévues par le projet 11](#_Toc508788893)

[2.3. Stratégie de mise en œuvre du sous-programme 14](#_Toc508788894)

[2.4. Dispositif de mise en œuvre du sous-programme 14](#_Toc508788895)

[2.4.1. Une Unité de coordination de projet 14](#_Toc508788896)

[2.4.2. Les organes d’orientation 15](#_Toc508788897)

[3. Etendue de l’évaluation et objectifs 16](#_Toc508788898)

[4. Approche méthodologique de l’évaluation 16](#_Toc508788899)

[5. Déroulement de l’évaluation 18](#_Toc508788900)

[6. Pertinence du Sous-Programme Centre-Ouest 20](#_Toc508788901)

[6.1. Le Sous-Programme et les priorités de développement du Burkina 20](#_Toc508788902)

[6.2. Le sous-programme face aux défis des changements climatiques au BF 22](#_Toc508788903)

[6.3. Intégration du Sous-Programme C-O aux politiques sectorielles 22](#_Toc508788904)

[6.4. Approche et stratégie d’intervention du Sous-programme C-O 23](#_Toc508788905)

[6.4.1. Options stratégiques 23](#_Toc508788906)

[6.4.2. Processus et activités menées 24](#_Toc508788907)

[6.5. L’architecture institutionnelle du Sous-programme 24](#_Toc508788908)

[6.5.1. Un contexte institutionnel instable 24](#_Toc508788909)

[6.5.2. L’efficacité du dispositif institutionnel du projet 24](#_Toc508788910)

[6.6. Analyse des risques 25](#_Toc508788911)

[7. Cohérence du SOUS-programme 26](#_Toc508788912)

[8. Efficacité du Sous-programme CPP-CO 27](#_Toc508788913)

[8.1. Les résultats prévus 27](#_Toc508788914)

[8.2. Les résultats atteints 37](#_Toc508788915)

[8.3. Efficacité des activités 44](#_Toc508788916)

[8.4. Analyse des résultats et de leur durabilité 44](#_Toc508788917)

[8.4.1. Notation des performances du projet 44](#_Toc508788918)

[8.4.2. Prise en compte du genre et autres personnes vulnérables 48](#_Toc508788919)

[8.4.3. Des défis et menaces qui pèsent sur le projet à court et plus long terme 48](#_Toc508788920)

[9. Efficience du sous-programme 49](#_Toc508788921)

[9.1. Efficience globale 49](#_Toc508788922)

[9.2. Rapport coût/ résultats 51](#_Toc508788923)

[9.2.1. Indice d’efficience des résultats 51](#_Toc508788924)

[10. Impact du sous-programme 52](#_Toc508788925)

[10.1. Impacts du sous-programme sur les stratégies institutionnelles 52](#_Toc508788926)

[10.2. Impacts socio-économiques 53](#_Toc508788927)

[10.3. Impacts du sous-programme sur l’environnement 53](#_Toc508788928)

[11. Qualité de la mise en œuvre et de la gestion du Projet 53](#_Toc508788929)

[11.1. Gestion et pilotage du projet 53](#_Toc508788930)

[11.2. Les contraintes de mise en œuvre et de gestion 54](#_Toc508788931)

[11.2.1. Les changements du cadre logique et du cadre de rendement 54](#_Toc508788932)

[11.2.2. L’instabilité du cadre institutionnel pour le projet. 54](#_Toc508788933)

[12. Durabilité des résultats du sous-programme 55](#_Toc508788934)

[12.1. Durabilité des résultats stratégiques 55](#_Toc508788935)

[12.2. Durabilité des résultats physiques 56](#_Toc508788936)

[13. Conclusion et recommandations 56](#_Toc508788937)

[14. Enseignements tirés 58](#_Toc508788938)

[Liste des documents consultés 59](#_Toc508788939)

[Annexes utiles 60](#_Toc508788940)

[Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées 60](#_Toc508788941)

[Annexe 2 : tableau de suivi des indicateurs renseignes par l’UCP 64](#_Toc508788942)

# LISTE DES TABLEAUX

[Tableau 1: Cadre de résultats résumé du CPP-CO 11](#_Toc508544746)

[Tableau 2: Tableau des activités du sous-programme CPP-CO 12](#_Toc508544747)

[Tableau 3: Risques identifiés lors de la formulation du CPP-CO 25](#_Toc508544748)

[Tableau 4 : le cadre de rendement construit à postériori après le démarrage du projet 28](#_Toc508544749)

[Tableau 5: Estimation du niveau de réalisation des différents résultats du CPP-CO 41](#_Toc508544750)

[Tableau 6: Efficacité de mise en œuvre des activités du CPP-CO 44](#_Toc508544751)

[Tableau 7: Performances globales du projet 45](#_Toc508544752)

[Tableau 8: Taux d’exécution financière selon les sources de financement du CPP-CO 50](#_Toc508544753)

[ableau 9: Niveau d’exécution financière par nature de dépense au 31 décembre 2017 50](#_Toc508544754)

[Tableau 10: Niveau d’exécution financière par résultat au 31 décembre 2017 50](#_Toc508544755)

[Tableau 11: Indices d’efficience des résultats. 51](#_Toc508544756)

# SIGLES & ABREVIATIONS

CCFV : Comité de Conciliation Foncière villageoise

CFV : Commission Foncière Villageoise

CNDD Conseil National pour le Développement Durable

COPIL : Comité de Pilotage

CPP : Programme de Partenariat de Pays (pour la gestion durable des terres)

CSI-GDT : Cadre Stratégique d’Investissement pour la gestion durable des terres

DCIM : Division du Développement des Compétences de l’Information, du Monitoring de l’environnement

DRRAH : Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques

DRAAH : Direction Régionale de l’Agriculture et des Aménagements Hydrauliques

DREEVCC: Direction Régionale de l’Environnement de l’Economie Verte et des Changements Climatiques

DREP : Direction Régionale de l’Economie et de la Planification

FEM : Fonds pour l’Environnement Mondiale (ou GEF en anglais)

GDT : Gestion Durable des Terres

GRN : Gestion des Ressources Naturelles

INERA : Institut de l’Environnement et de Recherches Agricoles

LCD: Lutte Contre la Désertification

MCA-BF : Millennium Challenge Account - Burkina Faso

MEEVCC: Ministère de l’Environnement, de l’Economie Verte et des Changements Climatiques

MEF Ministère de l’Economie et des Finances

ONEDD : Observatoire National de l’Environnement et du Développement Durable

ONG: Organisations Non Gouvernementale

PANA Programme d’Action National d’Adaptation aux changements et à la variabilité climatiques

PAN/LCD : Programme d’Action Nationale de Lutte Contre la Désertification

PFNL : Produits Forestiers Non-Ligneux

PNA Plan National d’Adaptation

PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs

PNGDT : Plateforme Nationale pour la Gestion Durable des Terres

PNSR : Programme National du Secteur Rural

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRP-GDT Plateforme Régionale de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres

PTBA : Programme de Travail et Budget Annuel

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SDR: Stratégie de Développement Rural

SP/CNDD : Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable

UCP : Unité de Coordination du Programme

UNCCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

UNCCD : Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification

# Résumé Exécutif

Le présent document constitue le rapport d’évaluation finale du Sous-programme Centre Ouest du Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP-CO). Cette évaluation a été initiée par le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) et réalisée par une équipe de deux consultants. Cette évaluation couvre la période de janvier 2014 à décembre 2017.

Le but de l’exercice, dont résultats devront alimenter la formulation d’un nouveau cycle du CPP, est ainsi d’évaluer les résultats atteints par le Sous-programme et d’apprécier la manière dont le projet a été mis en œuvre, afin de proposer des recommandations claires pouvant permettre d’envisager la suite. D’éventuelles bonnes pratiques en termes d’établissement de partenariat pour la gestion durable des terres dans la région devront être ressorties. En tant qu’évaluation finale, donc normative, elle compare ce qui s’est passé à ce qui devrait se passer. Elle étudie les activités afin d’estimer si les objectifs ont été atteints ou non. Les critères d’évaluation sont la (i) la Pertinence et la cohérence, (ii) l’Efficacité, (iii) l’Efficience, (iv) l’Impact et la (v) la Durabilité.

L’évaluation a débuté le 8 Janvier 2018 par une réunion de cadrage avec l’équipe du PNUD en charge du dossier. Après la validation de la note de cadrage, la phase terrain de collecte de données s’est déroulée au cours de la période du 22 janvier au 02 février 2018 à Ouagadougou et dans la région du Centre Ouest (Koudougou et les communes pilotes d’intervention du projet). Cette collecte de données s’est passée à travers des entretiens avec la quasi-totalité des parties prenantes du projet. Des entretiens avec les bénéficiaires ou acteurs à la base ainsi que des visites de réalisation ont été conduites.

En rappel, le Sous-programme du CPP du Centre-Ouest (CPP-CO) s’inscrit dans le cadre globale du Programme national de gestion durable des terres au Burkina Faso (CPP) qui a pour objectif global d’aider le Burkina Faso à améliorer la productivité des ressources rurales de manière durable par l'adoption d'une approche intégrée et holistique pouvant contribuer à l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs à la lutte contre la déperdition des ressources environnementales.

Le sous-programme CPP-CO a pour objectif « d’établir un système coordonné et décentralisé de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans la Région du Centre-Ouest », à travers un large appui au renforcement des capacités, des efforts de planification, des réformes politiques/institutionnelles et des interventions sur le terrain. Trois objectifs spécifiques sont poursuivis : (i) Élaborer et mettre en œuvre une plateforme de partenariat intersectoriel pour une meilleure coordination et une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres, (ii) Promouvoir un environnement politique et institutionnel régional favorable à une meilleure prise en considération et mise en œuvre de la gestion durable et équitable des terres, (iii) Promouvoir des pratiques intégrées, durables et équitables de gestion des terres, y compris des pratiques innovantes ou fondées sur les savoirs locaux dans la région. Ces objectifs doivent être atteints par la production de quatre résultats à travers l’obtention de onze produits.

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur trois domaines d’intervention ou composantes et les activités doivent être coordonnées par une équipe légère de quatre personnes clés avec une forte implication des collectivités et des services techniques déconcentrés de l’Etat dans la Région. Les principales conclusions de cette évaluation se résument dans les lignes suivantes.

**Sur la pertinence**, de l’avis d’acteurs rencontrés, la pertinence d’une telle intervention ne souffre d’aucun débat dans la région du Centre Ouest. L’option du Sous-programme de favoriser la Coordination des interventions était plus que nécessaire au vu du contexte régional marqué par une multitude d’intervenants et des difficultés de collaboration. Aussi, la question de la sécurisation foncière est devenue plus que préoccupante dans la région, et selon les acteurs, toute initiative visant à traiter cette question est à saluer. Cette pertinence se justifie également à travers l’analyse de l’adéquation du sous-programme avec les priorités nationales de développement incarnées pendant la période de mise en œuvre du projet par la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Aussi, dans ses objectifs, le projet a été en parfaite cohérence un grand nombre de politiques et stratégies sectorielles (Stratégie de développement rural, Programme national du secteur rural, Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Politique nationale d’environnement, etc.). En ce qui concerne la stratégie d’intervention, il ressort que l’option d’un projet de catégorie B dans la nomenclature nationale des Projets et programmes s’est avérée pertinente au vu du contexte institutionnel très instable qui a marqué les services techniques ainsi que les collectivités pendant la période de mise en œuvre du projet. Cependant, le principe du faire-faire, qui a été adopté s’est retrouvé confronté à une indisponibilité des Communes et dans une certaine mesure les services techniques déconcentrés de l’Etat.

**Sur la Cohérence**, il est globalement noté qu’une excellente adéquation existe entre les objectifs/domaines d’intervention du sous-programme avec les obstacles ou difficultés identifiés. Cependant, en termes de moyens financiers mobilisés pour la mise en œuvre de cette vision, le budget global de 1, 55 milliards de francs FCFA dont 950,3 millions pour les investissements mobilisés pour la mise en œuvre de l’intervention ont semblé très faibles par rapport aux besoins planifiés. Le Gap financier de 685,56 millions de FCFA identifié par l’atelier technique de lancement n’a jamais été comblé. Ce qui a conduit à la réduction du champ d’action du projet à 5 communes pilotes au lieu de 13 initialement prévues mais cela ne s’est pas poursuivi sur les objectifs. Aussi, les cofinancements prévus à travers d’autres projets intervenant dans la région n’ont jamais pu être capitalisés.

**En termes d’efficacité**, l’équipe de consultants, nonobstant l’impossibilité de donner des valeurs chiffrées sur le niveau d’atteinte de certains résultats, estime le niveau d’atteinte de l’objectif global du projet à environ 70%.

*Sur le premier résultat*, il est noté que la Plateforme Régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP/GDT) a été mise en place dès les premiers instants de mise en œuvre du projet avec la participation d’un grand nombre d’acteurs concernés par la question. La plateforme connait un fonctionnement assez satisfaisant. Cependant, cette plateforme est « restée à Koudougou » car n’a pas atteint le niveau communal où les acteurs sont généralement peu informés de son l’existence. Cette situation est en partie due à l’absence pendant presque deux ans d’acteurs locaux légitimes avec qui établir certains partenariats du fait de la dissolution de ces instances suite à l’insurrection populaire d’octobre 2014. Encore dans ce premier résultat, l’équipe note que le projet a permis de développer un système harmonisé de suivi-évaluation en matière de GDT dans la région du Centre-Ouest mais il n’a pas pu développer un mécanisme de planification annuelle concertée, rendant quasi impossible la capitalisation et coordination des actions des différents intervenants. Le plan d’action quinquennal 2018-2022 adopté dans ce sens en novembre 2017 est vu comme un résultat attendu du projet et pas nécessairement comme un outil de travail. L’équipe note un fort biais dans la perception par les acteurs du lien entre la PRP-GDT et la mise en œuvre du plan d’action.

*Sur le résultat 2*, l’action du projet s’est essentiellement concentrée sur l’application de la Loi 034/2009 sur le Foncier rural et cette option de s’attaquer à la question foncière est unanimement saluée par les acteurs. Le projet a permis de mettre en place deux services fonciers ruraux (SFR) dont un est intercommunal et doter 65 villages en Structures foncières villageoises. Ces structures ont été dotées de capacités minimales pour jouer leur rôle mais ces rôles ne sont pas convenablement appropriés par les membres de ces structures locales et le processus n’a pas encore pu aboutir à la délivrance des premières Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) qui en constituent le produit attendu.

*Sur le résultat 3*, les investissements démonstratifs réalisés sur le terrain, nécessairement limités du fait de la faiblesse du budget d’investissement du projet permettent de démontrer de l’importance et de la faisabilité d’un grand nombre d’innovations pour la GDT dans la Région. Cependant, ces investissements sont faiblement appropriés par communes.

**En termes d’efficience**, l’équipe note que le projet a eu une efficience assez bonne au niveau des acticités avec un indice d’efficience de 1,14 signifiant que le projet a eu besoin de 1,14 unités de ressources pour réaliser une unité des activités. En ce qui concerne les résultats, il ressort que le projet a eu besoin de 33% de ressources supplémentaires pour atteindre ses objectifs.

Le projet est dans une excellente dynamique de produire des impacts importants sur les populations et l’environnement de la région, moyennant une consolidation des processus enclenchés. Ainsi, il est extrêmement important pour l’Unité de coordination du projet, de corriger le biais de perception concernant la plateforme de partenariat en lien avec la mise en œuvre du plan d’actions quinquennal. Le PNUD et le gouvernement devront prendre toutes les dispositions pour trouver les ressources nécessaires pour accompagner les communes pilotes à rendre opérationnelles leurs Structures de gestion foncière jusqu’à la délivrance des premières Attestations de possessions foncières rurales (APFR); sinon, l’élan amorcé pourrait s’émousser et la tâche sera plus ardue de relancer ce processus.

# Introduction

L’économie du Burkina Faso est basée essentiellement et structurellement sur le capital « terres et/ou ressources naturelles ». Le secteur primaire demeure la source de revenus et d’emplois d’au moins 85% de la population active, à travers l’agriculture, l’élevage et la foresterie. Malheureusement sous l’effet conjugué du climat et de l’action anthropique, il a été constaté que la terre subit une dégradation inquiétante à un rythme annuel d’environ 360.000 hectares. Ainsi, le pays, à l’instar d’autres pays du Sahel, fait face à de nombreux défis interdépendants, dont les principaux sont liés aux effets néfastes des changements climatiques (sécheresses, inondations, vents violents, etc.) , à la dégradation des écosystèmes naturels, à la forte croissance démographique, aux crises liées à la gouvernance politique et ces dernières années, le terrorisme. Dans ce contexte, la gestion de ces ressources devient une priorité.

La région du Centre-Ouest (une des treize Régions administratives du pays) dont les ressources naturelles sont encore relativement conservées est, depuis trois décennies environ, la principale région où la pression sur les terres et les ressources naturelles s’exerce de façon sans cesse croissante à travers deux phénomènes bien connus que sont :

* La ruée vers les terres de culture des « nouveaux producteurs » constitués de cadres de l’administration publique ou d’opérateurs économiques privés ou agro-businessmen en quête de domaines fonciers à mettre en valeur ou, plus généralement à immobiliser ;
* L’aménagement des forêts naturelles pour la production de bois destiné à alimenter la ville de Ouagadougou en bois de feu.

En raison des pressions ainsi exercées sur le milieu biophysique, les écosystèmes naturels de la région sont mis à rude épreuve comme le révèle la récente analyse relative aux changements dans l’occupation des sols menée fin 2013 par le SP/CONEDD.

Malgré diverses interventions de plusieurs acteurs, les problèmes de dégradation des « terres »[[1]](#footnote-1) persistent et se traduisent par des pertes de productivité des différents écosystèmes, tout en faisant peser des menaces de plus en plus graves sur la biodiversité de la région. On peut donc, sans exagérer, s’attendre à ce que ces tendances ainsi révélées s’intensifient au fil des années si des mesures significatives ne sont pas prises pour une gestion durable des terres.

Parmi les obstacles et barrières responsables de l'absence de résultats tangibles, on peut noter entre autres (i) la faiblesse des capacités d'intervention des acteurs et leur mode de travail cloisonné, (ii) l’augmentation de la pression humaine sur les ressources naturelles, (iii) le non-respect croissant des cahiers de charges et l’apparition de mauvaises pratiques de gestion des forêts naturelles aménagées, (iv) l’insécurité et le développement de la spéculation foncières, etc.

Ainsi, le pays a manifesté une volonté réelle de stopper la dégradation des ressources naturelles à travers plusieurs politiques soutenues par des stratégies entre autres, dont un certain nombre couvre la région du Centre Ouest.

Dans le cadre de la consolidation de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (UNCCD), le Burkina Faso a développé avec l’appui du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), un Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP). Planifié pour une durée de mise en œuvre de 15 ans, à travers trois phases successives de cinq (5) ans, ce programme s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d’Action National de lutte contre la Désertification et de la Stratégie de Développement Rural en cours d’opérationnalisation à travers le Programme National du Secteur Rural (PNSR).

Le Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP) s’inscrit dans le cadre des réponses que le Burkina Faso a développées face à la dégradation des terres et qui sont mises en œuvre dans le cadre du Programme d’Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) et de la Stratégie de Développement Rural (SDR). Le CPP ambitionne «d’améliorer de manière durable la productivité des ressources rurales par l’utilisation d’une approche intégrée et holistique, en vue de permettre au Burkina Faso d’atteindre les objectifs du millénaire pour le développement relatifs à l’inversion de la tendance actuelle à la déperdition de ses ressources environnementales».

Le sous-programme CPP Centre-Ouest est l’un des cinq Sous-programmes développés pour la mise en œuvre de la première phase ou phase pilote (2010-2015) de ce programme national. Lancé en novembre 2013, la mise en œuvre effective de ce Sous-programme est intervenue à partir de janvier 2014 pour une période de quatre ans et demi.

Conformément au plan de suivi-évaluation du Sous-programme, une évaluation à mi-parcours et finale devraient intervenir pour apprécier les progrès de sa réalisation vers les résultats et objectifs. L’évaluation à mi-parcours n’a pu être conduite. Cette évaluation qui intervient quasiment à la fin de la mise en œuvre du sous-programme se veut une évaluation finale dont les résultats devront servir à la formulation d’une phase suivante du sous-programme.

# Présentation du sous-programme

## Objectifs et résultats attendus

Le Sous-programme du CPP du Centre-Ouest (CPP-RCOS) s’inscrit dans le cadre globale du Programme national de gestion durable des terres au Burkina Faso (CPP) qui a pour but de **«Lutter contre la dégradation des terres et d'éradiquer la pauvreté au Burkina Faso à travers une gestion durable, décentralisée et équitable des ressources en milieu rural »**. Ce programme national a pour objectif global d’aider le Burkina Faso à améliorer la productivité des ressources rurales de manière durable par l'adoption d'une approche intégrée et holistique pouvant contribuer à l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatifs à la lutte contre la déperdition des ressources environnementales du Burkina Faso.

Le sous-programme CPP-CO a pour objectif « **d’établir un système coordonné et décentralisé de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans la Région du Centre-Ouest** », à travers un large appui au renforcement des capacités, des efforts de planification, des réformes politiques/institutionnelles et des interventions sur le terrain.

Le sous-programme est organisé autour de quatre composantes dont trois opérationnelles traduites à travers les objectifs spécifiques suivants:

**OS 1**: Élaborer et mettre en œuvre une plateforme de partenariat intersectoriel pour une meilleure coordination et une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres.

**OS 2**: Promouvoir un environnement politique et institutionnel régional favorable à une meilleure prise en considération et mise en œuvre de la gestion durable et équitable des terres.

**OS 3**: Promouvoir des pratiques intégrées, durables et équitables de gestion des terres, y compris des pratiques innovantes ou fondées sur les savoirs locaux dans la région.

Les résultats attendus du sous-programme sont déclinés en produits dont la formulation a été mise à jour au moment du démarrage effectif du projet ; ceci en raison du temps écoulé entre la conception du projet et son démarrage effectif.

**Résultat 1**: Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest. Deux produits contribuent à ce résultat :

* **Produit 1.1.** Des cadres de concertation aux niveaux régional, provincial et local, sont mis en place ou renforcés, afin de garantir une participation effective de tous les acteurs et la coordination des activités de GDT ;
* **Produit 1.2** Un système harmonisé de suivi et évaluation est élaboré et utilisé par tous les acteurs impliqués dans la GDT ;

**Résultat 2**: Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé dans la région Centre-Ouest. Ce résultat est décliné en quatre produits :

* **Produit 2.1 :** Des réformes institutionnelles entreprises au niveau national sont appliquées au niveau régional ;
* **Produit 2.2 :** Les acteurs sont dotés des capacités et des compétences nécessaires pour une gestion participative, décentralisée de GDT et adaptée au changement climatique ;
* **Produit 2.3:** Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la GDT sont renforcés, standardisés, et appliqués aux différents niveaux d’organisation administrative par les divers acteurs de la région ;
* **Produit2.4 :** Les communes disposent de capacités pour gérer les compétences transférées en matière de GDT**.**

**Résultat 3**: Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues. Ce résultat est décliné à travers trois produits :

* **Produit 3.1 :** Les bonnes pratiques agro-sylvo pastorales issues des savoirs locaux et les innovations en GRN sont promues ;
* **Produit 3.2** : Un mécanisme de financement durable est mis en œuvre et finance des activités de GDT ;
* **Produit 3.3 :** Des échanges sont organisés afin de partager des technologies de GDT entre acteurs burkinabé et autres partenaires de la sous-région ;

**Résultat 4** : La gestion et le suivi évaluation sont efficients. Ce résultat est prévu d’être réalisé à travers deux produits :

* **Produit 4.1** : La gestion du Sous-programme est efficace ;
* **Produit 4.2** : Les activités de planification et de suivi évaluation sont mises en œuvre de manière efficace

Le cadre de résultats ou cadre logique résumé sur lequel se base cette évaluation est ainsi consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Cadre de résultats résumé du CPP-CO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **RESUME DESCRIPTIF** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Valeurs cible** |
| **Objectif :** Mettre en place un système de coordination et décentralisé de gestion des terres agro-sylvo- pastorale | Pourcentage d’interventions en GDT planifiées et mises en œuvre, de façon concertée entre les différents types d’intervenants | Existence dans la région d’un mécanisme de coordination efficace et durable pour les interventions liées à la gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales menant à la coordination et à la planification conjointe d’au moins 75% des interventions en matière de GDT dans la région au terme du projet |
| **Résultat 1:** Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest | Existence d’un plan d’action régional en matière de GDT validé par la plate-forme et coordonnant 75% des activités liées à la GDT de tous les projets et initiatives mis en œuvre dans la région | La plate-forme de partenariat régional pour la GDT, incluant toutes les autorités locales, les acteurs du projet et autres, est fonctionnelle et coordonne 75 % des activités liées à la GDT dans la région à travers un plan d’action régional pluriannuel |
| **Résultat 2 :** Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé dans la région Centre-Ouest | Existence d’une autorité régionale pour la GDT disposant d’un budget de fonctionnement pluriannuel | Mise en place d’une autorité régionale pour la GDT représentant l’ANGDT[[2]](#footnote-2) au niveau régional et disposant de moyens nécessaires (financiers, institutionnels et réglementaires) à son bon fonctionnement |
| **Résultat 3 :** Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | Superficies de terres agricoles, de zones pastorales, zones forestières  berges et de zones humides intégrant les systèmes de GDT | 10.000 ha pour la gestion de l’agro foresterie, 35 000 ha de zones pastorales, 50 000 ha; de terres forestières ; 10 000 ha de zones périphériques pour la protection de la faune ; 10 000 ml de berges ; 5 000 ha de zones humides  et, sont placés sous le système permanent de GDT  50% des producteurs ciblés s’emploient à appliquer la GDT dans leurs exploitations |
| Pourcentage de producteurs et par types de technologies appliquant avec succès des technologies innovantes expérimentées et adaptées à la GDT dans la région | Augmentation de 20% du stock de carbone des sols et des plantes |

Source : Rapport de l’atelier technique de lancement du projet, novembre 2013

## Activités prévues par le projet

Le CPP dans sa globalité, y compris le Sous-programme du Centre-Ouest, a été approuvé par le Fonds mondial pour l’environnement (FEM) en août 2006. La signature de la convention spécifique de ce sous-programme est intervenue en avril 2013. Malgré cette longue période, des modifications mineures ont été apportées au document. Ainsi, un atelier technique précédant le lancement officiel du projet a été organisé les 19 et 20 novembre 2013 avec pour objectifs de réviser les acticités et le cadre de résultats du sous-programme. A l’issue de cet atelier, ce sont 40 activités principales devant engendrer 11 produits qui contribueront à la réalisation des trois résultats du sous-programme qui ont été identifiées. Ces activités, qui servent de base à cette évaluation sont consignées dans le tableau ci-dessous, appelé nomenclature harmonisée des activités du CPP-CO.

Tableau : Tableau des activités du sous-programme CPP-CO

| **Produits/résultat** | **Activités** |
| --- | --- |
| **Résultat 1 :** Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie | |
| **Produit 1.1** : Des cadres de concertation aux niveaux régional, provincial et communal sont mis en place ou renforcés, afin de garantir une participation effective de tous les acteurs et la coordination des activités de GDT | **Activité 1.1.1** : Appuyer la création et le fonctionnement d’une plateforme régionale pour la gestion durable des terres ancrée dans le Cadre de Concertation Régional (CCR) |
| **Activité 1.1.2 :** Appuyerle renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la plateforme régionale de GDT et de ses démembrements |
| **Activité 1.1. 3** : Appuyer la formulation d’un plan d’action régional de GDT |
| **Activité 1.1. 4** : Appuyer la formulation de plans d’action communaux de GDT |
| **Produit 1.2 :** Un système de suivi évaluation harmonisé et fonctionnel est élaboré et utilisé par tous les acteurs impliqués dans la GDT | **Activité 1.2.1:** Actualiser la situation de référence en GDT, basée sur des critères consensuels définis au niveau national dans la zone pilote |
| **Activité 1.2.2 :** Appuyer l’appropriation et l’application du système harmonisé de suivi évaluation de la GDT par les parties prenantes dans la région |
| **Résultat 2 :** Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé | |
| **Produit 2.1 :** Des réformes institutionnelles entreprises au niveau national sont appliquées au niveau régional | **Activité 2.1.1** : Assurer le renforcement des capacités des différents acteurs de la GDT aux niveaux régional, provincial et communal dans l’identification et l’intégration des priorités de la GDT dans les différents plans et outils de développement |
| **Activité 2.1.2 :** Appuyer la mise en œuvre du régime foncier rural dans la zone pilote |
| **Activité 2.1.3**: Appuyer l’émergence des structures régionales, provinciales, communales compétentes pour la promotion d’une gestion équitable des terres, en particulier dans les zones où des conflits surgissent au tour de l’accès et du contrôle des ressources |
| **Produit 2.2 :** Les acteurs seront dotés des capacités et des compétences nécessaires pour une gestion participative, décentralisée de GDT et adaptée au changement climatique | **Activité 2.2.1.** Former des formateurs et des personnes ressources à différents niveaux sur la citoyenneté environnementale, le plaidoyer / négociation, les principes d’organisation et de GDT |
| **Activité 2.2.2** : Assurer le renforcement des capacités des différents acteurs de la GDT au niveau régional, provincial et communal dans l’identification et l’intégration des priorités de la GDT dans les différents plans et outils de développement |
| **Activité 2.2.3** : Assurer le renforcement des capacités des différents acteurs de la GDT à la base (OP, OSC, secteur privé) |
| **Produit 2.3:** Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la GDT sont renforcés, standardisés, et appliqués aux différents niveaux d’organisation administrative par les divers acteurs de la région | **Activité 2.3.1 :** Diffuser les outils de planification et de suivi et évaluation participative de la GDT et des actions d’adaptation aux changements climatiques |
| **Activité 2.3.2 :** Appuyer la vulgarisation et l’application des textes législatifs et réglementaires sur la politique et la reforme foncières dans le cadre de la mise en œuvre du régime foncier rural |
| **Activité 2.3.3 :** Appuyer la vulgarisation et l’application des textes et lois disponibles sur la décentralisation et la gestion intégrée des ressources en eau, fauniques et forestières |
| **Activité 2.3.4 :** Mettre en place un écomusée |
| **Activité 2.3.5 :** Contribuer à la mise en œuvre delastratégie de communication intégrée sur la GDT |
| **Produit2.4 :** Les communes disposent de capacités pour gérer les compétences transférées en matière de GDT | **Activité 2.4.1 :** Former les membres des conseils des collectivités territoriales (région, communes de la zone pilote) sur leurs rôles, responsabilités et les outils de gestion durable des terres |
| **Activité 2.4.2 :** Accompagner les collectivités locales à élaborer des règles de GRN au niveau communautaire |
| **Activité 2.4.3 :** Faciliter le financement de la formation à grande échelle du public, d’ONG et d’acteurs communautaires |
| **Activité 2.4.4 :** Elaborer des supports de formation et d’outils essentiels de GRN |
| **Activité 2.4.5** : Promouvoir la citoyenneté environnementale et renforcer les compétences des collectivités locales dans la formulation des projets, en plaidoyer et négociation en matière de GRN |
| **Résultat 3 :** Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | |
| **Produit 3.1 :** Les bonnes pratiques agro-sylvo pastorales issues des savoirs locaux et les innovations en GRN sont promues | **Activité 3.1.1 :** Concevoir des plans d’utilisation et de gestion des terres relatifs aux MBV (micro bassin versant) |
| **Activité 3.1.2 :** Identifier, améliorer / adapter et diffuser les bonnes pratiques ou les pratiques (approches) innovantes, y compris des technologies et pratiques d’adaptation aux changements climatiques |
| **Activité 3.1.3 :** Contribuer à la mise en œuvre des plans de GDT de la région |
| **Activité 3.1.4 :** Mener des tests à titre de démonstration pour de meilleures pratiques en matière de gestion durable des terres (basées sur des plans de gestion MBV). |
| **Activité 3.1.5 :** Mettre en place un plan opérationnel pour la recherche-action– développement sur la GDT |
| **Activité 3.1.6 :** Veiller à la prise en compte des modules de GDT et d’adaptation aux changements climatiques dans les curricula des différents ordres d’enseignement et des centres de formation |
| **Produit 3.2** : Un mécanisme de financement durable est mis en œuvre et finance des activités de GDT | **Activité 3.2.1 :** Evaluer les systèmes de financement existants dans la région afin d’identifier le mécanisme le plus approprié pour fournir un financement continu aux actions de gestion durable et équitable des ressources |
| **Activité 3.2.2 :** Ouvrir une ligne de crédit spécifique dans le cadre du fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) qui finance les initiatives des producteurs et les innovations |
| **Activité 3.2.3 :** Appuyer la mobilisation de sources nouvelles de financements issus des investissements privés |
| **Produit 3.3 :** Des échanges sont organisés afin de partager des technologies de GDT entre acteurs burkinabé et autres partenaires de la sous-région. | **Activité 3.3.1 :** Organiser des voyages d’étude dans la région, au niveau national et sous régional |
| **Activité 3.3.2 :** Diffuser et répliquer à une plus petite échelle dans la zone d’intervention du projet les réalisations et leçons tirées à l’échelle de la région du centre ouest |
| **Activité 3.3.3 :** Consolider et diffuser au niveau international les réalisations et les leçons tirées à l’échelle régionale à travers la CCD |
| **Résultat 4 :** La gestion et le suivi évaluation sont efficients | |
| **Produit 4.1** : La gestion du Sous-programme est efficace | **Activité 4.1.1 :** Veiller à la mise en place et appuyer le fonctionnement du Comité de Pilotage du Sous-programme |
| **Activité 4.1.2** : Veiller à disposer des référentiels de gestion |
| **Activité 4.1.3** : Veiller à la mise en place et à la gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles |
| **Produit 4.2** : Les activités de planification et de suivi évaluation sont mises en œuvre de manière efficace | **Activité 4.2.1** : Assurer une planification efficace des activités du Sous-programme durant la phase pilote |
| **Activité 4.2.2** : Veiller à un suivi-évaluation interne efficace des activités du Sous-programme |
| **Activité 4.2.3** : Appuyer la réalisation du suivi-évaluation externe du Sous-programme |

Source : Manuel de suivi-évaluation du sous-programme, 2015

## Stratégie de mise en œuvre du sous-programme

Les analyses effectuées au moment de la formulation du sous-programme ont montré que la Région du Centre-Ouest a un potentiel important en termes de ressources naturelles stratégiques (forêts, zones pastorales, terres fertiles, des ressources en eau assez importantes, le bois pour alimenter en grande partie en énergie de chauffe les villes de Ouagadougou et Koudougou, etc.). Mais ces ressources connaissaient un taux de dégradation accéléré avec des conséquences désastreuses sur l'environnement global et sur les conditions de vie des communautés.

Les obstacles à la gestion durable des terres, et d’une manière globale les raisons de l'absence de résultats tangibles des projets de gestion des ressources naturelles dans la région ont aussi été identifiés. Ce sont : (i) la faiblesse des capacités d'intervention des acteurs et leur mode de travail cloisonné, (ii) l’augmentation de la pression humaine sur les ressources naturelles, (iii) le non-respect croissant des cahiers de charges et l’apparition de mauvaises pratiques de gestion des forêts naturelles aménagées, (iv) l’insécurité et le développement de la spéculation foncières, etc.

Au vu de ces obstacles, le sous-programme a opté pour une stratégie basée sur trois domaines d’intervention qui sont traduits à travers les composantes du projet:

1. **La mise en place d’une plateforme de coordination et de partenariat pour la gestion durable des terres**: cela afin que les acteurs s’engagent à la gestion durable des terres et opèrent en synergie au niveau local autant qu’aux niveaux national et intermédiaire ;
2. **L’appropriation des textes nationaux sur la GDT** : des textes législatifs et réglementaires qui devront être adaptés et appliqués sur le terrain de manière effective ;
3. **Le renforcement des capacités des acteurs** afin d’en avoir de disponibles avec les capacités nécessaires (compétences technologiques, institutionnelles et financières) leur permettant de mettre en œuvre des approches qui sont adaptées à la gestion intégrée des ressources naturelles.

Avec une équipe réduite, la mise en œuvre du projet s’appuie sur les autres structures techniques déconcentrées de l’Etat et les Organisations de la Société Civile opérant dans la GRN mais surtout sur les collectivités territoriales, dans une démarche de « faire faire ».

## Dispositif de mise en œuvre du sous-programme

### Une Unité de coordination de projet

Classé dans la catégorie « B » des projets et programmes au Burkina Faso, la gestion quotidienne des activités du sous-programme CPP est assurée par une Unité de Coordination du Projet (UCP). L’UCP est l’organe d’exécution qui planifie sur une base annuelle les activités et mobilise les ressources nécessaires à l’exécution des activités programmées, leur suivi et la capitalisation des acquis. Elle est constituée d’une équipe légère composée de: un Coordonnateur, un Expert en suivi- évaluation, un Expert en planification, une Gestionnaire administrative et financière, une Assistante de direction et deux chauffeurs. L’UCP est basé à Koudougou (chef-lieu de la région du centre Ouest), dans les locaux du Conseil régional.

### Les organes d’orientation

La mise en œuvre du CPP-CO est pilotée et assistée par différents organes : (i) un Comité de Pilotage, (ii) le Cadre régional de concertation du Centre Ouest et (iii) le sous-programme CPP/Coordination nationale.

**Le Comité de Pilotage** : Présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de l’environnement avec pour principaux membres le Gouverneur de la Région du Centre Ouest, le Président du Conseil régional ainsi que les Responsables des services techniques régionaux, le Comité de pilotage est composé d’une vingtaine de membres conformément aux textes nationaux. Organe suprême de décision, il est chargé d’examiner et de prendre toutes les décisions importantes portant sur la vie et l’exécution du projet. Il se réunit deux fois par an. Originellement, ce rôle de Comité (régional de pilotage) devait être joué par le Cadre de concertation régional (CCR).

**La Coordination nationale du CPP :** elle est chargée d’accompagner les différents sous-programmes opérationnels pour l’atteinte de leurs objectifs.

**D’autres instances régionales** devaient être mises à profit dans la mise en œuvre du sous-programme. Ce sont le Comité régional de Coordination des politiques sectorielles agricoles (CR/CPSA), le Comité régional d’aménagement du territoire (CRAT). Ces instances n’ont cependant jamais été mises en place ou n’ont pas fonctionné pendant la durée du projet.

# Etendue de l’évaluation et objectifs

L’évaluation du sous-programme Centre-Ouest, qui intervient quasiment à la fin de la mise en œuvre du sous-programme, se veut une évaluation finale dont les résultats devront alimenter la formulation d’un nouveau cycle du CPP. Elle couvre la période de janvier 2014 à décembre 2017[[3]](#footnote-3).

Le but de l’exercice est d’évaluer d’une part les résultats atteints par le Sous-programme et, d’autre part d’apprécier la manière dont le projet a été mis en œuvre, afin de proposer des recommandations claires pouvant permettre d’envisager la suite du Programme lui-même. Plus concrètement il s’est agi de :

* apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales
* apprécier la stratégie de misse en œuvre adoptée ;
* apprécier le degré de mise en œuvre du programme, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus
* apprécier l’impact sur les populations et l’environnement; et
* proposer des recommandations pour les prochaines programmations

Le rapport d’évaluation attendu devra également faire ressortir d’éventuelles bonnes pratiques en termes d’établissement de partenariat pour la gestion durable des terres dans la région du Centre-Ouest.

# Approche méthodologique de l’évaluation

Afin de faciliter l’interprétation ou l’exploitation des résultats de cette évaluation, il nous parait utile de mieux situer le lecteur sur ce qu’est une évaluation finale de projet.

D’abord l’évaluation est une appréciation périodique et objective de projets, programmes ou politiques, en cours de réalisation ou achevés. Les évaluations permettent de répondre à des questions précises liées à la conception, la mise en œuvre ou les résultats des programmes. Contrairement au suivi, les évaluations sont effectuées à un moment donné, généralement par des spécialistes extérieurs. La conception et la méthodologie des évaluations varient fortement en fonction du type de question à laquelle elles répondent. D’une manière générale, les évaluations s’attèlent à répondre à trois types de questions :

* ***les questions descriptives*** : à ce niveau, l’évaluation vise à montrer ce qui se passe, décrire les processus, les conditions qui prévalent, les relations organisationnelles et les points de vue des diverses parties prenantes au programme. Généralement, les évaluations à mi-parcours des projets et programmes visent à répondre à ces types de questions. Elles permettent de prendre des décisions opérationnelles visant souvent à améliorer la participation des différents acteurs ;
* **les questions normatives** : l’évaluation compare ce qui se passe à ce qui devrait se passer ; elle consiste à étudier les activités et à estimer si les objectifs ont été atteints ou non. Les questions normatives peuvent concerner les intrants, les activités et les extrants. Les évaluations finales des projets et programmes permettent de répondre à ce genre de questions ;
* **Les questions de cause à effet** : l’évaluation se concentre sur les résultats et cherche à déterminer dans quelle mesure l’intervention entrainent des changements des situations. Ces questions sont répondues dans le cadre des évaluations d’impact.

La présente mission est une évaluation finale de projet, qui dans la suite logique des évaluations d’une intervention devrait être la troisième, après l’évaluation *ex ante* et l’évaluation à mi-parcours. Elle devrait être complétée dans quelques années par une évaluation d’impact. Les évaluations finales sont des évaluations normatives dans la mesure où elles permettent dans la plupart des cas de répondre aux questions qu’est-ce qui devait être fait et qu’est ce qui est fait.

Il existe plusieurs méthodes d’évaluation mais la méthode de l’OCDE, basée sur les critères ci-dessous a été choisie par les parties prenantes au projet pour bâtir les termes de références. Cinq critères ont été définis pour cette évaluation axée sur les résultats, avec pour chaque critères les questions d’évaluations suivantes définies dans les TDR :

* **la pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le Programme CPP Centre-ouest sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays, aux priorités nationales et aux engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés? Comment le Programme CPP Centre-ouest a-t-il contribué à réaliser les objectifs de la SCADD ? Dans quelles mesures il a contribué à la promotion de l’environnement institutionnel favorable à la gestion durable des terres, à encourager la gestion durable et équitable des terres et les pratiques de gestion durable et équitable des terres?
* **L’efficience**: le Programme CPP Centre-ouest a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?
* **L’impact :** quels ont été les résultats obtenus par le Programme CPP Centre-ouest et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des résultats (niveaux effets) ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribuées a l’atteinte des résultats ?
* **La durabilité :** dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du Programme CPP Centre-ouest ? Quel est le niveau d’appropriation nationale du Programme CPP? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme CPP ont-elles produit des effets durables?

Une évaluation initiale sur la pertinence du projet ainsi que l’évaluation à mi-parcours n’ont pu être réalisées. De sorte que cette évaluation est faite sans disposer de toutes les données de base. Elle s’intéressera aussi bien aux questions descriptives que normatives.

# Déroulement de l’évaluation

Démarré le 8 Janvier 2018 par la réunion de cadrage avec l’équipe du PNUD en charge du dossier, la mission d’évaluation du sous-programme Centre-Ouest du programme national de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP-RCO) s’est poursuivie avec l’élaboration et la soumission le 12 du même mois de la note de cadrage, conformément aux termes de références.

La mission, qui devait se poursuivre dès le 17 Janvier 2018 par l’étape de terrain dans la région du Centre-Ouest, a été cependant perturbée par des contraintes liées à la mobilisation des parties prenantes.

La réalisation de cette phase de terrain a ainsi démarré le 22 janvier par une première étape de consultation des acteurs au niveau régional du 22 au 24 janvier, suivie de l’étape des communes pilotes bénéficiaires du 31 janvier au 2 février 2018. Elle a permis aux consultants, après une rencontre de courtoisie avec le Gouverneur de la Région du Centre-Ouest, de :

* Tenir une séance de travail avec l’équipe de l’Unité de Coordination du Projet (UCP) 22 janvier 2018. Cette séance de travail a permis à la mission de :
  + Faire le point des besoins d’information et de données de la mission et de la documentation disponible auprès de l’UCP ;
  + Echanger sur le contexte particulier dans lequel l’évaluation du sous-programme a lieu ;
  + Examiner l’état d’avancement de la mise en œuvre du sous-programme de avril 2013 au 31 décembre 2017 et discuter des éléments de bilan, des évolutions constatées depuis le démarrage du sous-programme, des stratégies mises en œuvre et des difficultés rencontrées ;
  + Echanger plus en détail des aspects de gestion technique et financière ;
  + Discuter le calendrier de la phase terrain, régler les rendez-vous avec les parties prenantes à rencontrer ainsi que les réalisations physiques à visiter ;
* Tenir une rencontre de travail avec les membres du Noyau Technique Permanent (NTP) de la plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP-GDT), (voir liste en annexe) ;
* Rencontrer personnellement certains responsables de services techniques déconcentrés membres du noyau technique permanent et d’autres structures membres de la PRP-GDT
* Echanger en particulier avec le Président du Conseil Régional, Président de la PRP-GDT;
* Effectuer, avec l’accompagnement des cadres de l’équipe de l’UCP, des sorties dans les cinq communes pilotes couvertes par le sous-programme. Ces visites de terrain ont permis aux consultants de :
  + S’entretenir avec les acteurs institutionnels locaux (Maires de communes, Préfets de départements, élus locaux) et les responsables des Structures foncières villageoises (Commissions foncières villageoises –CFV- et Commissions de conciliation foncières villageoises –CCFV-) sur les activités mises en œuvre dans le cadre du sous-programme, en particulier en matière de sécurisation foncière et sur le partenariat mis en œuvre dans le cadre du projet;
  + Toucher du doigt les réalisations physiques et autres investissements de démonstration de bonnes pratiques de gestion durable des terres réalisées avec la participation des communautés bénéficiaires ;
  + S’entretenir avec les groupes de formateurs vulgarisateurs paysans formés dans le cadre du projet ;

A l’issue de cette phase, les consultants ont partagé leurs constats avec l’Unité de Coordination du Projet (UCP) en vue de les affiner, et élaboré un aide-mémoire qui a servi de support à deux séances de débriefing : l’une à la partie nationale représentée par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l’Environnement, Président du Comité de Pilotage et le Directeur national du projet et l’autre au PNUD, représenté par le Directeur pays et l’équipe en charge du projet au sein de l’institution.

Le présent rapport rend compte des conclusions de la mission, conformément aux termes de référence.

# Pertinence du Sous-Programme Centre-Ouest

Ce premier critère de l’évaluation permet de répondre à la question: est-ce que l’action conduite correspondait bien aux priorités et répondait-elle à un besoin réel ? Il permet de poser des questions sur l’analyse du problème ou du besoin en lien avec la réponse apportée. La formulation et la mise en œuvre de ce projet vise à résoudre le problème de la dégradation des terres dans la région du Centre Ouest.

La Région du Centre Ouest dispose en effet d’un énorme potentiel sur le plan des ressources naturelles (forêts, terres agricoles et pastorales, eau et ressources halieutiques) dans un environnement bénéficiant de conditions climatiques (pluviométrie surtout) nettement meilleures à d’autres régions du pays. Ce potentiel attire de nombreux acteurs dans la région dont l’objectif est l’exploitation de ces ressources, engendrant ainsi une pression forte sur ces ressources plus que nulle part ailleurs.

La Région, surtout la partie Sud, reste le principal pourvoyeur en Charbon et de bois de chauffe de la capitale du pays (Ouagadougou). De l’avis de tous les acteurs rencontrés, la pertinence d’une telle intervention ne souffre d’aucun débat dans la région du Centre Ouest. Certes d’autres interventions de GRN existent dans la région mais mettent l’accent dans l’aménagement des forêts. L’option de ce projet de favoriser la Coordination des interventions était plus que nécessaire. Aussi, la question de la sécurisation foncière est devenue plus que préoccupante dans la région, et selon les acteurs, toute initiative visant à traiter cette question est à saluer.

## Le Sous-Programme et les priorités de développement du Burkina

**Le sous-programme a été formulé en phase avec les stratégies nationales de développement**

La formulation du Sous-programme du Centre Ouest et de manière globale le CPP, a eu lieu en 2006 alors que le Burkina Faso mettait en œuvre le Cadre stratégique pour le développement (CSLP 2001-2010) avec des déclinaisons en Cadres stratégiques régionaux (CSRLP). Sa finalisation et son opérationnalisation se sont déroulées au moment où le pays a changé de référentiel au vu des besoins réels d’assurer une durabilité du processus national de développement : la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

Ainsi, le CPP-CO était en parfaite harmonie avec la vision et les objectifs de la SCADD par la recherche de la synergie dans la gestion durable des ressources naturelles qu’elle poursuit à travers la mise en place d’une plateforme dédiée, la promotion des investissements et des bonnes pratiques de GDT. Son objectif est bien en cohérence avec celui de la SCADD qui était de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable. Les objectifs spécifiques de la SCADD étaient similaires aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), auxquels le CPP s’est donné pour ambition de contribuer fortement. C’est donc dire que le CPP-CO répond à un besoin réel de la stratégie globale de développement du Burkina Faso.

**Le CPP-CO renforce le choix du Burkina Faso pour la décentralisation**

L’objectif spécifique 2 (OS-2) du sous-programme CPP-CO et les résultats qui en sont attendus visent à renforcer la décentralisation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles qui est un choix politique du Burkina Faso.

La loi n° 055/AN du 21 décembre 2004 modifiée en 2009 (Loi modificative n° 065-2009/AN du 21 décembre 2009) portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) consacre la décentralisation intégrale à travers l’organisation du Burkina Faso en Collectivités Territoriales (CT) que sont la Région et la Commune (rurale et urbaine), énonce clairement les compétences des CT, et indique que le transfert effectif des compétences et des ressources doit être progressif et négocié entre l’Etat et les collectivités territoriales sur la base de leurs capacités réelles à assumer ces nouvelles compétences. Pour ce faire, chaque secteur ministériel devait élaborer, sur la base des dispositions en vigueur, son propre agenda pour un transfert effectif des compétences et des ressources aux CT.

Dans ce sens, le Ministère en charge des forêts, avec l’appui de la FAO, a conduit un Projet de Réformes Institutionnelles et Juridiques pour la Décentralisation dans le Secteur Forestier (PRIJD/SF) de janvier 2004 à décembre 2005. Ce projet a permis d’élaborer un Plan d’actions (2006) dont la finalité était d’arriver, à l’horizon 2010, à rendre effectives les réformes proposées pour la décentralisation dans le secteur forestier ; l’objectif global étant de « *mobiliser et coordonner les ressources humaines, matérielles, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre effective du cadre de réforme institutionnelle et juridique pour la décentralisation dans le secteur forestier* ».

 A partir de 2007, et avec l’appui de l’ONG TREE AID, le Ministère de l’Environnement a poursuivi le travail d’élaboration des textes d’application des lois pertinentes en matière des ressources naturelles en général et forestières en particulier. Ce processus a abouti à l’adoption par le Conseil des Ministres en date du 16 juillet 2014, des décrets portant respectivement :

* 1. modalités de transfert des compétences et des ressources de l’Etat aux régions dans le domaine de l’environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
  2. modalités de transfert des compétences et des ressources de l’Etat aux communes dans le domaine de l’environnement et de la gestion des ressources naturelles ;

Ces décrets disposent que les compétences et les ressources de l’Etat dans le domaine de l’environnement et de la **gestion des ressources naturelles**, sont transférées respectivement aux Collectivités territoriales ci-dessus conformément aux dispositions pertinentes du code général des collectivités territoriales. Ils précisent toutefois que l’Etat définit les politiques et stratégies nationales en matière d’environnement et de gestion des ressources naturelles, fixe les normes et standards en matière d’infrastructures, de procédures de classement et de déclassement des zones de conservation, établit les outils de suivi et d’évaluation, assure la supervision et le contrôle des activités y afférentes.

Ils définissent les compétences transférées à chaque catégorie de Collectivité Territoriale et, pour chacune desdites compétences transférées, définissent les responsabilités spécifiques de la Collectivité ; ils définissent en même temps les ressources (patrimoine, ressources financières et ressources humaines) transférées à ces Collectivités pour assumer les compétences ci-dessus ainsi que les modalités de transfert de ces ressources.

Toutefois, et en raison de plusieurs détails techniques et d’ordre juridique qui restent encore à régler, les décrets adoptés en Conseil des Ministres ne fixent pas de délais pour la réalisation effective de ces transferts qui devrait répondre au principe de progressivité.

## Le sous-programme face aux défis des changements climatiques au BF

Pour la réalisation du résultat 3 du sous-programme Centre-Ouest, le projet se propose notamment de (i) promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo pastorales issues des savoirs locaux et les innovations en GRN et de (ii) d’organiser des échanges afin de partager les technologies de GDT entre acteurs burkinabé et autres partenaires de la sous-région.

Cette option du CPP en elle-même est sous-tendue par le fait que les secteurs de l’agriculture, de l’élevage, des forêts et des ressources en eau (en d’autres termes les secteurs dépendant des ressources naturelles renouvelables) constituent les secteurs de l’économie burkinabè les plus vulnérables face aux changements climatiques. En considération des effets prévisibles des changements et de la variabilité climatiques qui se traduisent notamment par un accroissement des températures et une pluviométrie plus aléatoire, il est démontré que bon nombre des bonnes pratiques de GDT connues au Burkina Faso et au Sahel en général constituent des réponses efficaces au risque climatique et à la vulnérabilité des communautés rurales qui en découle.

C’est ce qui explique que les stratégies de réponse aux changements climatiques du pays ont fait une part importante aux besoins d’adaptation des secteurs de son économie les plus vulnérables[[4]](#footnote-4). Ainsi, les besoins d’adaptation du Burkina aux effets des CC exprimés dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ciblent les secteurs de l’économie nationale reconnus comme les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et considérés comme prioritaires (agroforesterie, eau, élevage, biomasse énergie, santé, habitat et urbanisme). Cette composante (adaptation) de la CDN du Burkina Faso vise entre autres à restaurer et aménager 5,055 millions d’ha de terres dégradées à l’horizon 2030, correspondant à 55% de la superficie totale actuelle des terres dégradées du pays ; ce qui permettrait de nourrir près de 6 millions de personnes supplémentaires à l’horizon 2030. Les projets d’adaptation retenus dans la CDN qui sont pour l’essentiel des projets de GDT, contribueront par ailleurs, s’ils sont mis en œuvre, à réduire les émissions de GES de 43 707 Gg de CO2, soit 36.95 % par rapport au scénario tendanciel. Les investissements nécessaires dans cette composante sont estimés à 5 805 millions de dollars US d’ici à 2030.

Comme on peut donc le constater, le Programme CPP en général et son sous-programme Centre-Ouest en particulier s’inscrivent en droite ligne des actions visant à faire face aux défis des changements climatiques au Burkina Faso et dans la région du Centre-Ouest.

## Intégration du Sous-Programme C-O aux politiques sectorielles

Le CPP-CO a été lancé dans un contexte sectoriel marqué par la formulation et la mise en œuvre d’une multitude de politiques sectorielles.

Au plan du développement rural, le **Stratégie de Développement Rural (SDR)**, adopté en 2003 en cohérence avec le CSLP était en révision. L’objectif de la SDR est «d’assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d’un développement durable». Le cinquième axe stratégique de la SDR « Assurer une gestion durable des ressources naturelles» préconise un certain nombre de dispositions en matière de gestion des ressources en terres comme par exemple : (i) la promotion des systèmes de production qui garantissent la durabilité et la pérennité des écosystèmes en adoptant des approches d’intensification raisonnés; (ii) le renforcement de la sécurité foncière ; (iii) la restauration de la fertilité des sols ; (v) la généralisation des mesures anti – érosives ; (vi) la meilleure gestion des pâturages et des points d’eau. Le CPP-CO est un instrument d’opérationnalisation de ces mesures.

**Le Programme National du Secteur Rural (PNSR)** vise à « Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté ». Le Sous – programme est en cohérence avec l’un des objectif spécifiques du PNSR qui est de « réduire sensiblement la dégradation de l’environnement et les effets néfastes des changements climatiques ». Cependant, le PNSR opte pour une approche sectorielle qui aurait recommandé que le CPP-CO soit un projet de catégorie A, ancré dans un de ses sous-programme et piloté par une Structure pérenne.

**La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)** ; adoptée en 2007, vise à assurer à l’ensemble des acteurs ruraux, l’accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est renforcée par la loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural et dont les décrets prioritaires de mise en œuvre ont été pris. Le CPP-CO est un instrument de mise en œuvre de cette loi, en accompagnant la mise en place et le renforcement des capacités des acteurs dans les communes pilotes.

**La politique nationale en matière d’environnement (PNE)** ; son adoption par le Gouvernement en janvier 2007 dote le sous-secteur de l’environnement d’un cadre de dialogue pour les acteurs et les partenaires nationaux et internationaux. En fédérant toutes les ambitions du Gouvernement en matière d’environnement dans un seul document de référence, elle vise à favoriser l’intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes de tous les acteurs et partenaires. Elle a été surtout mise en œuvre à travers le Plan décennal d’action du secteur de l’environnement et du cadre de vie (PDA/ECV).

**Le Programme d’action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)** est un putil de mise en œuvre de la PNE. Il a pour objectif de « contribuer à l'instauration d'un développement durable du pays par le renforcement de la capacité des autorités locales et assurer la participation active des populations, des collectivités et des groupes locaux dans les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse ». Il comporte sept (7) domaines prioritaires d'intervention dont (i) la gestion durable des ressources naturelles (sols, eau, végétation, faune, ressources halieutiques) ; (ii) l’amélioration des conditions de vie des populations rurales et semi-urbaines ; (iii) la création d’un environnement politique, législatif et institutionnel porteur. Le Sous–programme CPP-CO est aligné sur ces trois premiers domaine d’intervention du PAN/LCD.

## Approche et stratégie d’intervention du Sous-programme C-O

### Options stratégiques

Le CPP-CO est un projet de catégorie « B » dans la nomenclature des projets et programmes du Burkina Faso. Cela signifie qu’il est mis en œuvre par une unité autonome de coordination. Cette option a constitué un avantage certain pour le projet au cours de son cycle car s’il en avait été autrement (catégorie A par exemple), l’instabilité institutionnelle qui a caractérisé le contexte régional n’aurait pas permis d’atteindre les résultats obtenus.

### Processus et activités menées

Le « faire faire » a été l’option choisie par le sous-programme pour la mise en œuvre des activités. Cette option était pertinente au regard du contexte régional, du processus de décentralisation en cours et des objectifs même du projet. A l’évaluation, cette option se retrouvera confrontée à des situations dont le risque avait du reste été identifié, à savoir la non-participation d’un acteur stratégique (dans notre cas les Communes et dans une certaine mesure les services techniques déconcentrés de l’Etat) qui pourrait affecter la mise en œuvre.

## L’architecture institutionnelle du Sous-programme

### Un contexte institutionnel instable

Le CPP-CO est conçu de manière à mettre au-devant de sa mise en œuvre les services techniques régionaux et les collectivités territoriales. Ainsi, dans la conception du projet, le Président du Conseil Régional assure la présidence de la plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP/GDT), le mécanisme régional de concertation à la base de stratégie d’intervention. Un noyau technique permanent de la PRP/GDT a été mis en place dès les premiers instants du projet, composé des directions régionales en charge de l’Environnement, de l’Agriculture, de l’élevage, de l’économie et de la planification, de l’Education, de la Santé mais aussi des projets intervenant dans la région (comme le PNGT).

Au niveau local, les 5 Communes pilotes (Léo et To dans la province de la Sissili, Bakata, Bougnounou et Dalo dans la province du Ziro) ont été des éléments clés du dispositif institutionnel de mise en œuvre[[5]](#footnote-5) et les premiers partenaires du Projet.

La période de mise en œuvre du projet a été marquée par une instabilité institutionnelle particulière résultant de l’insurrection populaire survenue au Burkina fin octobre 2014 et du changement de régime, qui se sont traduits par :

* un remplacement quasi-général de tous les premiers responsables des services techniques déconcentrés (STD) répondants du projet ;
* une dissolution des organes élus des collectivités territoriales que sont les conseils régionaux et les conseils municipaux et leur remplacement, entre décembre 2014 et juin 2016, par des délégations spéciales présidées par les représentants de l’administration centrale.

Avec cette dissolution des conseils municipaux et régionaux, le projet s’est retrouvé sans interlocuteurs légitimes en ce sens que les délégations spéciales mises en place se réservaient de prendre certaines initiatives de collaboration (cela était du reste risqué). Cette situation qui a duré presque 18 mois a littéralement gêné la réalisation de certaines activités mais surtout rendu impossible la poursuite du processus de maitrise d’ouvrage déléguée aux collectivités.

### L’efficacité du dispositif institutionnel du projet

Le CPP-CO est mis en œuvre par une Unité de coordination qui dispose d’un personnel clé de 04 personnes : (i) Coordonnateur, (ii) Expert planificateur, (iii) Expert suivi-évaluation et (iv) Gestionnaire. S’inscrivant dans une logique du faire-faire, ce personnel minimum devrait alors mettre les collectivités (communes et région) et les services techniques déconcentrés de l’Eta au cœur de la mise en œuvre du sous-programme.

En raison de l’instabilité institutionnelle évoquée plus haut, ce dispositif idéal n’a pas très bien fonctionné : le projet a eu comme interlocuteurs trois groupes d’acteurs différents pendant ces quatre années de mise en œuvre. Ce faisant, un partenariat durable en termes de maitrise d’ouvrage n’a pu être développé, les premiers protocoles de collaboration signés avec les communs pilotes en fin 2014 n’ayant pu être exécutés.

Par ailleurs, les services techniques considèrent les activités du sous-programme comme des tâches supplémentaires à leur travail quotidien. De plus, certaines compétences nécessaires à l’exécution du sous-programme (particulièrement dans le domaine du foncier rural) manquaient dans la région. Cela a conduit à l’emploi d’un nombre important de consultants (venant d’ailleurs) pour différentes prestations (formation, études, etc.)..

## Analyse des risques

Dans le cadre de la formulation du CPP-CO, cinq risques essentiels ont été identifiés, avec les mesures d’atténuation correspondantes (cf. tableau 3).

Tableau : Risques identifiés lors de la formulation du CPP-CO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Risque | Niveau | Mesure d’atténuation prévue |
| 01 | La non-participation d’un acteur stratégique pourrait compromettre la réussite du programme ; | Faible | * Contribution du programme à une sensibilisation sur les bénéfices que chaque acteur peut en tirer * Appropriation du programme par les parties prenantes (les activités débutent durant le FDP-B) |
| 02 | Une absence de remise en question des méthodes que les acteurs, les responsables des ministères et ONG en particulier utilisent et une absence de formation aux nouvelles techniques | Faible | * Contribution du programme pour renforcer les capacités individuelles et institutionnelles des acteurs * Appropriation du programme par les parties prenantes (les activités débutent durant le FDP-B) |
| 03 | La faible coopération entre acteurs et la tendance de quelques acteurs d’user de leur position administrative ou hiérarchique pour imposer leur opinion sur les autres constituent un important risque d’échec du programme, au niveau décentralisé en particulier | Elevé | * Mise en place d’un système d'encouragement/motivation pour les agents exemplaires et de sanctions pour les agents qui bloquent le processus * Appropriation du programme par les parties prenantes (les activités débutent durant le FDP-B) |
| 04 | Les aléas et changements climatiques qui constituent un risque incontrôlable | Elevé | Des actions et recherches sur des techniques innovantes d’adaptation au climat sont rendues accessibles aux agriculteurs et éleveurs |
| 05 | Les lenteurs et retards administratifs ainsi que le risque que le gouvernement soit réticent à transformer sa volonté politique en actions | Modéré | Contribution du cadre du programme CPP dans la mise en œuvre des processus et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels sur le processus de |

Source : Document du projet

En analysant ces risques, il apparait que l’un des risques majeurs qui s’est produit au cours de la période de la mise en œuvre du projet n’avait pas été identifié : **l’instabilité politique du pays, ayant engendré une forte instabilité institutionnelle pour le projet**. En effet, le sous-programme a été confronté à la dissolution des organes délibérants élus des collectivités territoriales moins d’un an après son démarrage effectif.

L’analyse du contexte de mise en œuvre du projet fait ressortir que le risque 1, dont la probabilité de survenue était jugée faible, s’est produit : les parties prenantes de la GDT dans la Région du Centre-Ouest sont les services techniques déconcentrés de l’Etat, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les organisations communautaires de base, et le secteur privé ; un Plan de participation des parties prenantes, pourtant envisagé, n’a pas été préparé pendant la phase de démarrage du projet. La mission a pu constater en effet qu’en dehors de certains services techniques membres du noyau technique de la plateforme régionale, les autres acteurs ont eu une participation plutôt passive à la mise en œuvre du sous-programme. La participation aux activités du projet est vue comme des charges supplémentaires pour les services techniques alors que la société civile est restée peu visible.

# Cohérence du SOUS-programme

En rappel, la Cohérence d’un projet s’évalue par l’adéquation entre les moyens et les objectifs. La cohérence permet d’analyser la théorie du changement.

La formulation et la mise en œuvre du CPP-CO visait à corriger trois insuffisances :

1. Le manque de cohérence dans les interventions en matière de GDT du gouvernement et les insuffisances notées dans la planification sur l’utilisation des sols ;
2. Les obstacles politiques, institutionnels et financiers en ce sens qu’il existe une multitude de lois et règlements mais sans une réelle application sur le terrain et posant des problèmes de cohérence ;
3. Les faibles connaissances et capacités financières en matière de GDT des acteurs de la région

Pour répondre à ces faiblesses, le sous-programme s’est fixé comme objectifs :

1. d’établir un partenariat interactif et efficace entre tous les acteurs afin de fournir une base pour une action concertée de lutte contre la dégradation des terres ;
2. d’améliorer la qualité, la cohérence et l’efficacité des politiques, stratégies et programmes par une appropriation et application des lois nationales sur la GDT ;
3. de capitaliser et valoriser des "connaissances et savoir-faire" dans le domaine de la GDT, en particulier en intégrant les dimensions biophysiques, socio-économiques et juridiques ; ceci par la réalisation d’investissements démonstratifs sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres en y associant fortement les collectivités locales ;

Une analyse de ces points stratégiques permet de noter une excellente cohérence dans la stratégie d’intervention du sous-programme. Aussi, les activités prévues pour réaliser chaque résultat sont cohérentes avec celui-ci.

Cependant, en termes de moyens financiers mobilisés pour la mise en œuvre de cette vision, des questions se posent. Le budget global du projet est de 1, 55 milliards de francs FCFA dont 950,3 millions pour les investissements. L’atelier technique de lancement du projet a procédé à une réévaluation des coûts du projet et a dégagé un gap financier de 685,56 millions de FCFA. Cela a conduit l’atelier à réduire le champ d’action du projet à 5 communes pilotes au lieu de 13 initialement prévues. Ce qui devrait se traduire par une révision profonde des objectifs. Et de manière globale, les ressources du projet demeuraient faibles par rapport aux objectifs visés. Les cofinancements prévus à travers d’autres projets intervenant dans la région n’ont jamais pu être capitalisés.

# Efficacité du Sous-programme CPP-CO

Conceptuellement, la mesure de l’efficacité d’un projet consiste à mesurer le niveau d’atteinte des indicateurs par rapport aux cibles définies et au temps imparti. Cette évaluation étant la finale, il est considéré que tout le temps du projet s’est écoulé au 31 décembre 2017. Il s’agit simplement de mesurer les performances du projet par rapport aux cibles initialement définies. Il n’y a pas lieu de faire des pondérations.

## Les résultats prévus

Le Sous-programme CPP de la Région du Centre-Ouest a comme objectif de Mettre en place un système de coordination et décentralisé de gestion des terres agro-sylvo- pastorales. Pour atteindre cet objectif, trois résultats doivent être produit : (i) Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie, (ii) Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé et (iii) Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues.

Le Cadre des résultats du projet, en raison de l’écart entre la période de conception (2006) et la date de démarrage (janvier 2014), a été revu. Cependant, cette révision n’a pas donné lieu à un nouveau cadre formellement adopté par une instance de pilotage habilitée afin de servir de base de travail à l’équipe du projet et à cette évaluation[[6]](#footnote-6).

C’est donc à partir de la nouvelle « nomenclature harmonisée » des activités du projet que l’UCP a progressivement, et à postériori, construit un cadre de résultats. A la date de l’évaluation, le cadre de résultats suivant (Tableau 4) a été présenté par l’UCP.

Tableau  : le cadre de rendement construit à postériori après le démarrage du projet

| **Stratégie / Résultat** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | | **Situation de référence** | | **Valeur cible attendue de la phase en cours** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Unité de mesure** | **Année** | **Valeur** | **Valeur** | **Moyen de vérification** |
| **Objectif global du CPP-CO :** Mettre en place un système coordonné et décentralisé de gestion durable des terres agro-sylvo- pastorales dans la région du Centre-Ouest | Pourcentage des interventions en GDT planifiées et mises en œuvre, de façon concertée entre les différents types d’intervenants | Pourcentage | 2013 |  | 75% |  |
| **R1:** Une plateforme régionale de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest | Existence d’un plan d’action régional en matière de GDT validé par la plate-forme et coordonnant 75% des activités liées à la GDT de tous les projets et initiatives mis en œuvre dans la région | Plan d’action | 2013 | 0 | 1 | Document de plan d'action |
| **Produit 1.1 :** Des cadres de concertation aux niveaux régional, provincial et communal sont mis en place ou renforcés, afin de garantir une participation effective de tous les acteurs et la coordination des activités de GDT | Nombre de Plateforme régionale de GRN/GDT mis en place | Plateforme | 2013 | 0 | 1 | Arrêté de création de la plateforme |
| Nombre de sessions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la plateforme régionale et de ses démembrements | sessions de formation | 2013 | 0 | 2 | Rapport de formation |
| Pourcentage ou nombre de domaines / sous-secteurs sensibles de la GDT pris en compte dans le plan d'action régional | sous-secteurs stratégique de la GDT | 2013 | 0 | 6 | Document de plan d'action |
| Nombre de plans d'action communaux de GDT | plan d'action communal de GDT | 2013 | 0 | 5 | Document de plan d'action des communes |
| Nombre de sessions ordinaires de la PRP/GDT | Session PRP/GDT | 2013 | 0 | 6 | compte rendu et liste de participants |
| Nombre de sessions de cadres de concertation provinciaux | Session CCP | 2013 | 0 | 16 | liste de présences, par rapport d'activité |
| Nombre de sessions des cadres de concertation communaux | Session CCCo | 2013 | 0 | 40 | rapports de sessions, listes de participants |
| Nombre de lots d'équipement de la PRP/GDT | lot d'équipements (matériels informatiques et de géolocalisation) | 2013 | 0 | 1 | bordereaux d'affectation |
| **Produit 1.2**: Un système harmonisé de suivi et évaluation est élaboré et utilisé par tous les acteurs impliqués dans la GDT | Existence d'une situation de référence actualisée | Etude de mise à jour | 2013 | 0 | 2 | rapport d'étude |
| Nombre de sessions de formation pour l'adoption et l'application du système harmonisé de suivi évaluation de la GDT dans la région | Session de formation | 2013 | 0 | 1 | Rapport de formation |
| Pourcentage d'intervenants contribuant à l'animation du système harmonisé de SE de la GDT dans région | Parties prenantes ou intervenants de la GDT | 2013 | 0 | 75% | Interview des aceturs |
| Nombre de lots d'équipement du point focal régional de l'ONEDD pour la collecte et le traitement des données de GDT dans la région | lot d'équipements (matériels informatiques et de géolocalisation) | 2013 | 0 | 1 | bordereaux d'affectation |
| Existence d'une mini base de données des interventions du CPP-RCOS | base de données | 2013 | 0 | 1 | rapport de création et installation |
| **Résultat 2 :** Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé | Existence d’une autorité régionale pour la GDT disposant d’un budget de fonctionnement pluriannuel | Plateforme régional de partenariat pour la GDT | 2013 | 0 | 1 |  |
| **Produit 2.1 :** Des réformes institutionnelles entreprises au niveau national sont appliquées au niveau régional | Nombre des séances de sensibilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Séance de sensibilisation sur la loi 034 sur le foncier rural | 2013 | 0 | 4 | communes sensibilisée, rapport de consultant |
| Nombre de commissions foncières villageoises mise pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Commissions Foncières Villageoises | 2013 | 0 | 68 | arrêtés de mise en place |
| Nombre de commissions de conciliation foncière mises en place pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Commissions de Conciliation Foncière Villageoises | 2013 | 0 | 68 | arrêtés de mise en place |
| Nombre de structures villageoises de gestion du foncier rural formées | Nombre de structures villageoises formées / Membres des instances de la chaine de gestion du foncier rural formés conformément aux dispositions de la loi 034 | 2013 | 0 | 136 | rapport de formation |
| Nombre de SFR mis en place pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Service Fonciers Rural créé | 2013 | 0 | 4 | certificat de prise de service des agents SFR, arrêté de mise en place |
| Nombre de SFR fonctionnel | Service Foncier Rural fonctionnel | 2013 | 0 | 2 | Agents SFR, formés et équipés qui travaille à l'application de la loi 03 |
| Nombre de Comités Locaux de l'Eau mis en place | Comité Local de l'Eau | 2013 | 0 | 4 | Rapport de mise en place, pièces administratives |
| **Produit 2.2 :** Les acteurs sont dotés des capacités et des compétences nécessaires pour une gestion participative, décentralisée de GDT et adaptée au changement climatique | Nombre de groupes de formateurs vulgarisateurs paysans mis en place | groupe formateurs vulgarisateurs paysans | 2013 | 0 | 5 | groupe de FVP dans chacune des 5 communes d'intervention |
| Nombre de groupes de FVP formalisés | groupe formateurs vulgarisateurs paysans formalisés | 2013 | 0 | 5 | rapport d'accompagnement de la mise en place, récépissé de mise en place |
| Nombre de groupe de femmes formalisés | Société Coopérative | 2013 | 0 | 1 | rapport d'accompagnement de la mise en place, récépissé de mise en place |
| Pourcentage de contraintes juridiques, institutionnelles et / ou de capacités en matière de GDT identifiées qui sont résolues à travers l'application des réformes | contraintes résolues | 2013 | 0 | 50% | Rapports du projet, interview des acteurs, enquêtes |
| Pourcentage d'acteurs à la base touchés ayant amélioré leurs capacités techniques en matière de GDT | acteurs ayant amélioré leurs capacités techniques en GDT | 2013 | 0 | 20% | Rapport du projet, interview des acteurts, enquêtes |
| **Produit 2.3:** Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la GDT sont renforcés, standardisés, et appliqués aux différents niveaux d’organisation administrative par les divers acteurs de la région | Nombre de Comités Locaux de l'Eau mis en place | Comité Local de l'Eau | 2013 | 0 | 1 | Rapport de mise en place, pièces administratives |
| Nombre d'atelier de partage et de renforcement des capacités des acteurs sur la synergie des conventions de Rio et de Ramsar | Atelier sur la synergie des conventions | 2013 | 0 | 1 | rapport d'atelier, liste de participants |
| Nombre de représentations de pièces de théâtre forum pour sensibiliser les acteurs et les usagers des ressources naturelles sur leurs responsabilités collectives et individuelles en matière de GDT dans la région | Présentation de théâtre forum | 2013 | 0 | 10 | rapport de diffusion de pièce de théâtre forums |
| Nombre de représentations de pièces de théâtre forum pour sensibiliser les acteurs et les usagers des ressources naturelles sur les enjeux de l'utilisation abusive des pesticides | Présentation de théâtre forum | 2013 | 0 | 10 | rapport de présentation de théâtre forum |
| Nombre de guides d'intégration des thématiques environnementales émergentes dans les curricula de l'enseignement primaire testés et évalués | guides évalués | 2013 | 0 | 3 | rapport d'évaluation sur site et au niveau national |
| Nombre de texte législatifs et règlementaires relatifs à la mise en œuvre du régime foncier rural diffusés | lois et textes d'application | 2013 | 0 | 12 | bordereau d'envoi |
| Nombre de textes et référentiels sur la décentralisation, la planification locale et la gestion intégrée des ressources naturelles diffusés | Fascicules, guide de GRN et thématiques émergentes vulgarisés | 2013 | 0 | 5 | bordereau d'envoi |
| pourcentage de contraintes juridiques, institutionnelles et / ou de capacités en matière de GDT identifiées qui sont résolues à travers l'application des réformes | contraintes résolues | 2013 | 0 | 50% | Rapports du projet, interview des acteurs, enquêtes |
| pourcentage d'acteurs à la base touchés ayant amélioré leurs capacités techniques en matière de GDT | acteurs ayant amélioré leur capacités techniques en GDT | 2013 | 0 | 20% | Rapport du projet, interview des acteurts, enquêtes |
| Nombre d'activités menés /évènements réaliés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication en matière de GDT | Couvertures médiatiques des activités du CPP-RCOS | 2013 | 1 | 16 | Facture, article |
| **Produit2.4 :** Les communes disposent de capacités pour gérer les compétences transférées en matière de GDT | Nombre de Conseils municipaux formés sur la l'élaboration de projets et la stratégie de mobilisation des ressources pour la GDT | Conseils municipaux formés | 2013 | 0 | 5 | rapport de formations, liste de participants |
| Nombre de membres Conseils municipaux formés sur la formulation de projets et la stratégie de mobilisation des ressources pour la GDT | membres des conseils municipaux formés | 2013 | 0 | 200 | rapport de formations, liste de participants |
| **Résultat 3 :** Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | Superficies de terres agricoles, de zones pastorales, zones forestières  berges et de zones humides intégrant les systèmes de GDT | Hectare | 2013 | ?? | 110 mille |  |
| Pourcentage de producteurs et par types de technologies appliquant avec succès des technologies innovantes expérimentées et adaptées à la GDT dans la région | % | 2013 | ?? | 50% |  |
| **Produit 3.1 :** Les bonnes pratiques agro-sylvo pastorales issues des savoirs locaux et les innovations en GRN sont promues | Nombre de plans d'aménagement et de gestion des micro-bassins versants | plan d'aménagement et de gestion des MBV | 2013 | 0 | 5 | rapport d'étude et document portant plan d'aménagement et de gestion des MBV |
|  | Nombre de techniques et technologies / bonnes pratique de GDT diffusées | Techniques, technologies et bonnes pratiques de GDT | 2013 | 0 | 10 | Rapports de capitalisation, vérification / observations sur le terrain |
|  | Nombre de micro-bassins versants témoins mis en aménagement ou en cours | micro-bassin versant témoins sous aménagement | 2013 | 0 | 3 | Rapports de maîtrise d'œuvre, observations sur le terrain |
|  | Longueur de berges protégée par des ouvrages mécaniques/agro-techniques | mètre linéaire de berges protégé avec des aménagements appropriés (complexes de digues et diguettes, seuils d'épandage, …) | 2013 | 0 | 6000 | Rapports de maîtrise d'œuvre, observations sur le terrain |
|  | Longueur de berge protégée avec du matériel biologique | mètre linéaire de berges protégé | 2013 | 0 | 3000 | Rapports de maîtrise d'œuvre, observations sur le terrain |
|  | Nombre de champs écoles mis en place | champs écoles | 2013 | 0 | 5 | Rapports du projet, observations de terrains, interviews des acteurs |
|  | Nombre de système horti-acquacole de valorisation des eaux souterraines (SHAVES) mis en place | systèmes horti-acquacole de valorisation des eaux souterraines | 2013 | 0 | 1 | Rapport de maitrise d'œuvre, Observations directes sur le terrain, rapport du projet |
|  | Nombre/type d'activité conduite dans le cadre de la prise en compte du genre par le projet | activité promue au profit des femmes | 2013 | 0 | 1 | Rapport du projet, compte d'exploitation et interview du groupement de femmes produisant des spéculations maraichères |
|  | Nombre de voyages d'échanges d'expériences / voyages d'études | voyage d'études (national et international) | 2013 | 0 | 4 | rapport de voyage d'étude |
|  | Superficie de terres agricoles sous GDT | ha | 2013 | ND | 2000 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | Superficie de terres forestières sous GDT | ha | 2013 | ND | 750 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | superficie de terres agro-pastorales sous GDT | ha | 2013 | ND | 1500 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | Superficie de berges sous GDT | ha | 2013 | ND | 500 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | superficie de zones humides sous GDT | ha | 2013 | ND | 20 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | superficie de terres irriguées | ha | 2103 | ND | 160 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | superficie de terres érodées sous GDT | ha | 2013 | ND | 375 | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
|  | pourcentage de producteurs appliquant avec succès les différentes techniques et technologies de GDT | Producteurs appliquant la GDT dans leurs exploitations individuelles | 2013 | ND | 50% | rapport du projet, enquêtes, observations directes |
| **Produit 3.2** : Un mécanisme de financement durable est mis en œuvre et finance des activités de GDT | Nombre de mécanisme / système de financement de la GDT mis en place | mécanisme de système de financement | 2013 | 1 | 1 | Rapports du projet, textes fondateurs |
| Nombre de lignes de crédit spécifique finançant les initiatives des producteurs et les innovations | ligne de crédit | 2013 | 1 | 1 |
| **Produit 3.3** : Des échanges sont organisés afin de partager des technologies de GDT entre acteurs burkinabé et autres partenaires de la sous-région. | Nombre de visites commentées dans les champs écoles et les chantiers d'aménagement des microbassins versants témoins | visite commentées | 2013 | 0 | 4 | rapport de visite commentée, photos, entretien avec les FVP |
|  | Nombre de participation aux Conférences des parties sur la lutte contre la désertification et les changements climatiques en vue de partager les expériences en matière de GDT | participation aux COP | 2013 | 0 | 6 | rapport de participation, pièces administratives |
|  | Nombre de Participations aux cadres / évènements nationaux sur la GDT | Participation aux journées nationales du paysan, foire, journée internationale de lutte contre la désertification | 2013 | 0 | 3 | rapport de participation, pièces administratives |
| **Résultat 4 :** La gestion et le suivi évaluation sont efficients |  |  |  |  |  |  |
| **Produit 4.1** : La gestion du Sous-programme est efficace | Nombre de Session ordinaires du comité de pilotage | Session de COPIL | 2013 | 0 | 8 | compte rendu de session de COPIL, liste des participants |
|  | Nombre / existence des manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable | manuel de procédures | 2013 | 0 | 3 | manuel de procédure |
|  | Nombre d'Unité de Coordination du Projet mises en place conformément aux textes en vigueur en la matière | unité de coordination fonctionnelle conformément aux dispositions en vigueur | 2013 | 0 | 1 | documents administratif et financier |
|  | Nombre d'audits réalisés | audit de projet | 2013 | 0 | 4 | rapport d'audit validé |
| **Produit 4.2** : Les activités de planification et de suivi évaluation sont mises en œuvre de manière efficace | Nombre de plans de travail annuels et budget élaborés | PTAB approuvé | 2013 | 0 | 4 | Documents approuvés, compte rendu de session COPIL |
|  | Nombre de plans annuels de suivi évaluation interne mis en œuvre | Plan annuel de suivi évaluation | 2013 | 0 | 1 | manuel de suivi évaluation |
|  | Nombre de rapports annuels d'activités élaborés | Rapport annuel d'activités | 2013 | 0 | 4 | rapport annuel d'activité |
|  | Nombre de rapports trimestriels d'activités élaborés | Rapport trimestriel d'activités | 2013 | 0 | 16 | rapport trimestriel d'activités |
|  | Nombre de rapports de revue annuelle produits | Rapport de progrès PIR | 2013 | 0 | 4 | PIR |
|  | Nombre de missions d'inspection reçues | Mission d'inspection | 2013 | 0 | 2 | rapport de mission |
|  | Nombre de missions de supervision reçues | Mission de supervision | 2013 | 0 | 3 | rapport de mission |
|  | Nombre d'évaluations externes réalisées | Evaluation externe du projet | 2013 | 0 | 2 | rapport d'évaluation finale |

## Les résultats atteints

La mise en œuvre du Sous-programme vise à produire quatre résultats dont trois opérationnels :

1. Résultat 1: Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest
2. Résultat 2 : Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé dans la région Centre-Ouest
3. Résultat 3 : Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues

**Appréciation du niveau d’atteinte du résultat 1 : Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest.**

La Plateforme Régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP/GDT) a été mise en place dès les premiers instants de mise en œuvre du projet. Elle regroupe un grand nombre d’acteurs institutionnels impliqués dans l’exploitation et la gestion des Ressources naturelles dans la Région. La PRP/GDT connait un fonctionnement relatif, dans la mesure où elle a tenu des réunions plus ou moins régulières (six sessions sur huit prévues statutairement). A ce niveau, c’est le noyau technique permanent qui a été particulièrement actif. Cependant, l’impression globale est que la PRP-GDT est « restée à Koudougou » : en effet, le processus du partenariat n’a pas atteint le niveau communal où les acteurs sont généralement peu informés de l’existence et du travail effectué au sein de ce cadre de concertation.

Cette situation, des explications fournies par l’UCP, tient au fait que la mise en œuvre du projet a été marquée par une succession d’étapes non désirées : les conseils municipaux élus au démarrage du projet en 2013 et avec lesquels l’ensemble du dispositif de partenariat a été initié, ont fait place, dès fin 2014 et jusqu’en juin 2016, à des délégations spéciales dont la faible représentativité a considérablement gêné et ralenti les processus de partenariat avec les communautés rurales et la mise en œuvre des activités; il a fallu recommencer, à partir de juillet 2016, avec de nouveaux conseils municipaux élus. Cette sorte de « passage à vide » de 2 ans devait être rattrapée dans la réalisation des résultats attendus du projet ; ce qui a engendré d’adapter les stratégies d’intervention sur le terrain.

Si le projet a permis de développer un système harmonisé de suivi-évaluation en matière de gestion durable des terres dans la région du Centre-Ouest, il n’a pas pu développer ni mettre en œuvre un mécanisme ni des outils de planification annuelle concertée. Ce faisant, la mise en commun des actions en matière de GDT prévues et menées par tous les acteurs de la GDT parties prenantes de la plateforme, ou encore l’amélioration de la cohérence et des synergies entre les actions et investissements sur le terrain qui résulteraient des effets du projet ne peuvent pas être mesurés.

Le plan d’action quinquennal 2018-2022 de gestion durable des terres du Centre-Ouest finalisé en novembre 2017 est venu vers la fin du projet comme un résultat attendu du projet et pas nécessairement comme un outil de travail.

La perception par les acteurs du lien entre la PRP-GDT et la mise en œuvre du plan d’action quinquennal de GDT laisse apparaitre comme un biais qui pourrait affecter l’opérationnalisation du Plan d’actions. En effet, les membres de la PRP-GDT (et ceux du noyau technique permanent en particulier) perçoivent le statut de la plateforme comme la première contrainte qui ne permet pas à celle-ci de bénéficier de la confiance des partenaires techniques et financiers pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d’actions.

Ce faisant, le plan d’action quinquennal semble davantage perçu comme un programme pour lequel la PRP-GDT, qui disposerait d’un statut juridique propre et serait doté d’un organe permanent, serait la structure de mobilisation des ressources et de mise en œuvre.

Ce biais de perception dont l’origine, de l’avis de l’UCP, serait liée aux changements institutionnels qui ont marqué l’exécution du programme, semble renforcé par l’instabilité des acteurs de premier plan qui ont accompagné ou participé au processus d’élaboration (par un consultant) et de validation du plan d’actions quinquennal.

En effet, la plateforme régionale de partenariat pour la GDT dans sa conception, est et demeure un cadre de concertation et comme un démembrement de la **plateforme nationale de partenariat** définie au niveau national comme (source = CSI-GDT, 2014):

* un cadre de coopération, de planification et de mise en œuvre concertée des initiatives de tous les acteurs intervenant dans l’espace rural en matière de gestion durable des terres ;
* un cadre de mise en cohérence des stratégies, approches et méthodes d’action en matière de GDT ;
* un outil de promotion de l’intégration des principes et objectifs de la GDT dans les cadres locaux de planification du développement et d’investissement ;
* un outil au service d’une mobilisation accrue des ressources et d’une plus grande visibilité des efforts nationaux en faveur de la gestion des ressources naturelles.

En complément au plan régional, les plans d’actions communaux pour la gestion durable des terres élaborés pour chacune des 5 communes pilotes d’intervention sont reconnus par la plupart des acteurs communaux comme ayant positivement influencé l’élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) issus de la mise en place en juin 2016 des nouveaux conseils municipaux, vers une plus grande prise en compte des questions liées à la gestion durable des ressources naturelles des collectivités. On notera cependant que dans certaines communes, ces exercices ont été peu maitrisés par les organes élus, le rôle principal d’orientation voire de conception ayant été assumé par les services déconcentrés de l’Etat, notamment en ce qui concerne les ressources forestières.

**Appréciation du niveau d’atteinte du résultat 2 : Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé dans la région Centre-Ouest**

L’option du Sous-programme de s’attaquer à la question foncière est unanimement saluée par les acteurs. Le projet a permis de mettre en place deux services fonciers ruraux (SFR) : un service pour la commune de TO dans la province de la Sissili et un SFR intercommunal pour les communes de Bakata, Bougnounou et Dalo. Ce principe de SFR intercommunal est une expérience qui, après capitalisation, pourrait être partagée avec les autres communes de la région et même au-delà. Cela permet en effet de résoudre le problème de la faiblesse des moyens des communes à prendre en charge ces services. Chaque SFR devrait être composé de deux agents (un Agent domanial et un Topographe) mais le processus de recrutement de l’agent topographe n’a pas encore abouti pour le SFR intercommunal. De même, environ 65 Commissions foncières villageoises (CFV) et 65 Commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) ont été mises en place dans les quatre communes[[7]](#footnote-7).

Ces structures disposent de capacités minimales pour jouer leur rôle : les SFR ont été dotés d’équipements informatique et technique ainsi que des moyens de déplacement. Les trois agents disponibles des SFR ont été formés sur les aspects essentiels de leur travail. Les communes ont bénéficié également d’un appui pour leur prise en charge pour les six premiers mois après leur recrutement. Tous les membres des CFV et CCFV ont été formés sur leurs rôles.

Cependant, le recours uniquement aux compétences extérieures pour les formations, combiné à une absence quasi-totale de cette expertise dans la région (ni le projet ni les services techniques régionaux ne disposent de personnel expérimenté sur le sujet de la sécurisation foncière)n’a pas facilité l’appropriation par les acteurs du rôle qui est le leur dans les différentes structures foncières villageoises.

Enfin le processus n’a pas encore pu aboutir à la délivrance des premières Attestations de Possession Foncière Rurale (APFR) qui en constituent le produit attendu. Il s’agit là d’un jalon important qui aiderait à lever nombre de doutes persistants au sein des communautés et à consolider les SFR au moment où la projet tend vers sa clôture.

Un deuxième produit de ce résultat porte sur la dotation des acteurs en capacités et compétences nécessaires pour une gestion participative, décentralisée de GDT et adaptée au changement climatique. Sur cet aspect, le projet a facilité la mise en place et le renforcement des capacités, dans les 5 communes pilotes, d’une Coopérative de femmes et de 5 groupements de formateurs vulgarisateurs paysans (FVP). Ces structures composées d’une dizaine de membres chacune sont dans une dynamique de transformation en sociétés coopératives suivant la directive OHADA, afin de se pérenniser (trois ont d’ailleurs bouclé le processus). De même, des documents relatifs à différentes lois ont été distribués et différentes activités de sensibilisation conduites. Environ 6 000 producteurs ont bénéficié des services de ces FVP.

Sur le quatrième produit de ce résultat, portant sur le renforcement des capacités des communes pour gérer les compétences transférées en matière de GDT, une série de formations a été organisée au profit de 200 conseillers municipaux.

**Appréciation du niveau d’atteinte du résultat 3 : Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues**

En ce qui concerne ce résultat, les investissements réalisés sur le terrain par le sous-programme Centre-Ouest du CPP ont un caractère démonstratif et donc nécessairement limité. Cela résulte de la faiblesse du budget d’investissement du projet qui apparait avant tout comme un projet pilote orienté vers la recherche d’un changement de comportement des parties prenantes visées. Les investissements réalisés ont portés essentiellement sur :

* L’aménagement de trois microbassins versants (MBV) dans les communes de Dalo, Bakata et Léo parmi 41 identifiés (et caractérisés) et dont cinq ont fait l’objet d’études détaillés ;
* L’installation d’un Système horti-acquacole d’écloserie et de grossissement d’alevins en vue d’ensemencer les plans d’eau et d’accroitre ainsi leur productivité;
* La réalisation d’ouvrages de protection des berges du barrage de Dalo (digues, diguettes, matérialisation des limites de la zone de servitude, reboisement)
* La formation de plus de 1.400 exploitants sur les techniques simples d’aménagement et la récupération de plus de 1 000 ha de terres dégradées à vocation agricole.

Des voyages d’études dans d’autres localités (Province du Yatenga notamment) ont permis d’échanger des expériences avec d’autres acteurs.

L’UCP a piloté elle-même la réalisation des opérations sur le terrain, donnant l’impression que les Collectivités Territoriales (les communes) partenaires n’ont pas été impliquées dans la maitrise d’ouvrage de ces investissements dont elles doivent cependant assurer la maintenance et la pérennité à la fin du projet. Cette situation peut s’expliquer par les changements institutionnels non désirés qui ont marqué le déroulement du projet, conduisant l’UCP à reconsidérer certaines options initiales pour espérer achever les réalisations planifiées dans les délais.

Le tableau 5 ci-après présente une appréciation globale par les consultants, du niveau de réalisation, à la fois quantitatif et qualitatif de l’objectif et des résultats attendus du projet.

Tableau : Estimation du niveau de réalisation des différents résultats du CPP-CO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **RESUME DESCRIPTIF** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Valeurs cible** | **Valeur atteinte** | **Commentaires** | **Estimation d’un taux de réalisation** |
| **Objectif :** Mettre en place un système de coordination et décentralisé de gestion des terres agro-sylvo- pastorale | Pourcentage d’interventions en GDT planifiées et mises en œuvre, de façon concertée entre les différents types d’intervenants | Existence dans la région d’un mécanisme de coordination efficace et durable pour les interventions liées à la gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales menant à la coordination et à la planification conjointe d’au moins 75% des interventions en matière de GDT dans la région au terme du projet | Le projet a mis en place une Plateforme Régionale de Partenariat pour la gestion durable des terres qui a fonctionné régulièrement, en tant que cadre de concertation et de coordination entre parties prenantes. | La plateforme n’a pas cependant pu établir la jonction entre le niveau régional et le niveau local (commune), tout comme elle n’a pas pu mettre en œuvre un processus de planification annuelle concertée. | 70% |
| **Résultat 1:** Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest | Existence d’un plan d’action régional en matière de GDT validé par la plate-forme et coordonnant 75% des activités liées à la GDT de tous les projets et initiatives mis en œuvre dans la région | La plate-forme de partenariat régional pour la GDT, incluant toutes les autorités locales, les acteurs du projet et autres, est fonctionnelle et coordonne 75 % des activités liées à la GDT dans la région à travers un plan d’action régional pluriannuel | Le projet a mis en place une plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP/GDT) dès 2014. Cette plateforme a tenu six sessions au cours des quatre ans  Un plan d’action régional de gestion durable des terres a été adopté en fin 2017. Ce plan prend en compte l’ensemble des secteurs concernés par la GDT dans la région | L’absence d’un exercice de planification concertée des interventions de GDT ne permet pas d’estimer la part des inventions coordonnées  Adopté en fin de projet, ce plan d’action est vu comme un résultat et non comme un outil de travail. Ainsi, il n’a pas encore été opérationnalisé et le pourcentage d’interventions coordonnées ne peut être mesuré | 80% |
| **Résultat 2 :** Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé dans la région Centre-Ouest | Existence d’une autorité régionale pour la GDT disposant d’un budget de fonctionnement pluriannuel | Mise en place d’une autorité régionale pour la GDT représentant l’ANGDT au niveau régional et disposant de moyens nécessaires (financiers, institutionnels et réglementaires) à son bon fonctionnement | NEANT | L’idée d’une Agence Nationale pour la Gestion Durable des Terres a été abandonnée dès 2013 au profit d’une Plateforme de type multi-acteurs ou plateforme nationale de partenariat pour la GDT (PNP-GDT) | Non Applicable |
|  | Proportion de contraintes juridiques, institutionnelles et en matière de capacités relatives à la GDT dans la région identifiées dans le cadre du sous-programme national de coordination et surmontées à travers des réformes juridiques et réglementaires | Au moins 50% des contraintes identifiées dans le cadre du sous-programme national de coordination sont levées à travers la mise en place d’une réforme juridique, institutionnelle et réglementaire | Le sous-programme a accompagné la mise en place de 2 services fonciers ruraux (SFR), de 40 Commission foncières villageoises et 40 Commissions de conciliation foncière villageoises dans le cadre de l’application de loi 034 sur le foncier rural. Ces structures sont dotées de capacités minimales pour remplir leurs missions | Le processus n’a pas pu aboutir à l’obtention des premiers produits de l’application de cette loi : les Attestations de possessions foncières rurales (APFR). C’est un processus très délicat et nécessite visiblement plus de temps et de ressources (humaines et financières) que le projet n’en dispose. | 60% |
|  | Nombre de cadres programmatiques régionaux (CCDR, CRAT, CDR, CCRA, etc.) révisés afin d‟y inclure les  principes de GDT | Tous les cadres programmatiques régionaux intègrent la GDT dans leurs actions et coordonnent leurs activités liées à la GDT à travers le mécanisme de coordination régionale | Le projet a accompagné l’élaboration de différents plans d’actions communaux de GDT qui ont servi ou servent de base à la prise en compte de la problématique dans les Plans communaux de développement. |  | 80% |
| **Résultat 3 :** Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | Superficies de terres agricoles, de zones pastorales, zones forestières  berges et de zones humides intégrant les systèmes de GDT | 10.000 ha pour la gestion de l’agro foresterie, 35 000 ha de zones pastorales, 50 000 ha; de terres forestières ; 10 000 ha de zones périphériques pour la protection de la faune ; 10 000 ml de berges ; 5 000 ha de zones humides  et, sont placés sous le système permanent de GDT  50% des producteurs ciblés s’emploient à appliquer la GDT dans leurs exploitations |  | Ces indicateurs devaient être le résultat de la capitalisation, par l’entremise du projet, de l’ensemble des actions de GDT menées dans la région par les parties prenantes.  Le fait que le projet n’ai pas permis de réaliser de planification annuelle conjointe a rendu difficile, voire impossible le renseignement de ces indicateurs. | Ne peuvent être évalués de façon rigoureuse |
| Pourcentage de producteurs et par types de technologies appliquant avec succès des technologies innovantes expérimentées et adaptées à la GDT dans la région | Augmentation de 20% du stock de carbone des sols et des plantes |  | Ne peuvent être évalués de façon rigoureuse |

## Efficacité des activités

La mesure de l’efficacité des activités est basée sur les niveaux de mise en œuvre des différents Programmes de travail et budget annuels (PTBA) exécutés au cours des quatre années. Il ressort de cet exercice que la planification et la mise en œuvre des activités du CPP-CO n’ont pas respecté la nomenclature adoptée en début de projet. Néanmoins, de manière globale, les quatre Programmes de travail et budget annuels (PTBA) ont été mis en œuvre avec des taux de réalisation satisfaisants.

Tableau : Efficacité de mise en œuvre des activités du CPP-CO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Taux de réalisation (%)** | | | | |
| **2014** | **2015** | **2016 %** | **2017 %** | **Moyenne** |
| **Résultat 1** | **71,7** | **100** | **90,5** | **80** | **85,55** |
| **Résultat 2** | 65,4 | 95,72 | 89,7 | 36,5 | **71,73** |
| **Résultat 3** | 97,52 | 87,5 | 81,25 | 75 | **85,32** |
| **Résultat 4** | 89,86 | 91,56 | 88,4 | 69,26 | **84,77** |
| **Moyenne** | **81,12** | **93,70** | **87,46** | **65,19** | **81,84** |

Source : Synthèse à partir des quatre rapports annuels du projet

## Analyse des résultats et de leur durabilité

### Notation des performances du projet

Au regard de l’analyse des résultats ci-dessus, et en nous appuyant sur les critères de notation des performances des projets définis par le FEM, on peut apprécier les performances du Sous-Programme CPP Centre-Ouest comme suit :

Tableau : Performances globales du projet

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectif et résultats** | **Notation des performances** | **Justification** |
| Objectif du Sous-Programme : Mettre en place un système coordonné et décentralisé de gestion durable des terres agro-sylvo- pastorales dans la région du Centre-Ouest | Satisfaisant  (S) | Le sous-programme CPP Centre-Ouest a fait ce qui pouvait l’être de mieux avec les ressources disponibles et surtout dans un contexte socio-politique et institutionnel extrêmement instable. D’une manière globale, la plupart des indicateurs qui peuvent être renseignés à la date de l’évaluation affichent de bonnes performances.  Entre la formulation du projet (2006) et le début de sa mise en œuvre (2014), ce sont presque dix ans qui se sont écoulés. Cette situation nécessitait une révision profonde du document de projet pour l’adapter au nouveau contexte.  La mise en œuvre du projet a été marquée par une succession d’étapes non désirées : les conseils municipaux élus au démarrage du projet en 2013 et avec lesquels l’ensemble du dispositif de partenariat a été initié, ont fait place, dès fin 2014 et jusqu’en juin 2016, à des délégations spéciales dont la faible représentativité a considérablement gêné et ralenti les processus de partenariat avec les communautés rurales et la mise en œuvre des activités ; il a fallu repartir totalement, à partir de juillet 2016, avec de nouveaux conseils municipaux élus. Cette sorte de « passage à vide » de 2 ans devait être rattrapée dans la réalisation des résultats attendus du projet ; ce qui a engendré d’adapter les stratégies d’intervention sur le terrain.  Il y a sans conteste des besoins de consolidation, **avant la clôture du projet**, des actions menées par celui-ci, parfois dans le dernier tiers de sa vie. Ces besoins de consolidation concernent en particulier :   * La plateforme régionale de partenariat pour la GDT, en tant que cadre de concertation, de planification et de mise en œuvre concertée des actions de GDT dans la région, afin d’en faire un mécanisme opérationnel et autonome. * La sécurisation foncière en milieu rural avec notamment l’opérationnalisation effective des Services Foncier Ruraux (SFR) par la délivrance des premières attestations de possession foncière (APF) avant la clôture du projet. De plus, si l’expérience d’un SFR commun aux communes de Bakata, Bougnounou et Dalo, est saluée par les acteurs des 3 communes, tout le monde reste cependant convaincu que lorsque les opérations de sécurisations des terres auront effectivement démarré suite à une adhésion bien comprise des communautés, ce service intercommunal se trouvera largement débordé. * Certains investissements de démonstration dont les communes devront assurer la maitrise d’ouvrage et la gestion durable à la fin du projet, telles les mesures de protection des ressources en eau du barrage de Dalo. |
| Résultat 1 : Une plateforme régionale de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest | Assez Satisfaisant (MS) | La Plateforme Régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP/GDT) a été mise en place dès les premiers instants de la mise en œuvre du projet et regroupe un grand nombre d’acteurs de la région impliqués dans la GRN.  Si la PRP/GDT connait un fonctionnement relatif (c’est le noyau technique permanent qui a été particulièrement actif), l’impression globale est qu’elle est « restée à Koudougou ». Le projet a appuyé des rencontres ponctuelles ou régulières des cadres provinciaux et communaux de concertation existants, mais la connexion de la PRP/GDT n’a pas été établie avec le niveau communal où les acteurs sont généralement peu informés de l’existence et du travail effectué au sein de ce cadre de concertation régional spécifique.  Si le projet a permis de développer un système harmonisé de suivi-évaluation en matière de GDT dans la région, il n’a pas pu développer ni mettre en œuvre un mécanisme ni des outils de planification annuelle concertée ; ce faisant, la mise en commun des actions en matière de GDT prévues et menées par tous les acteurs de la GDT parties prenantes de la plateforme, ou encore l’amélioration de la cohérence et des synergies entre les actions et investissements sur le terrain qui résulteraient des effets du projet ne peuvent pas être évalués de façon rigoureuse.  Le plan d’action quinquennal 2018-2022 de gestion durable des terres du Centre-Ouest finalisé en novembre 2017 est venu vers la fin du projet comme un résultat en soi du projet.  Les plans d’actions communaux pour la GDT élaborés pour chacune des 5 communes pilotes d’intervention sont reconnus comme ayant positivement influencé l’élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD), vers une plus grande prise en compte des questions liées à la gestion durable des ressources naturelles des collectivités.  Cependant, dans certaines communes, ces exercices ont été peu maitrisés par les organes élus, le rôle principal d’orientation voire de conception ayant été assumé par les services déconcentrés de l’Etat, notamment en ce qui concerne les ressources forestières  La perception par les acteurs du lien entre la PRP-GDT et la mise en œuvre du plan d’actions quinquennal de GDT laisse apparaitre comme un biais qui pourrait affecter l’opérationnalisation dudit Plan : en effet, les membres les plus actifs de la PRP-GDT perçoivent **le statut de la plateforme** **comme la première contrainte** qui ne permet pas à celle-ci de bénéficier de la confiance des partenaires techniques et financiers pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d’actions. |
| Résultat 2 : Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé | Satisfaisant  (S) | L’option du Sous-programme de s’attaquer à la question de sécurisation foncière en milieu rural est unanimement saluée par les acteurs.  Les principaux résultats sont la mise en place des Structures foncières villageoises dans presque 70 villages et de 2 Services fonciers ruraux (SFR) qui sont des structures de gestion foncière prévues par la Loi 034/2009 relative au Foncier rural. L’exercice a surtout permis de prendre la mesure des enjeux liés à cette question foncière dans la zone : sans que les contours ne soient clairement établis, les violences qui ont émaillé la mise en place de ces structures locales de gestion foncières dans l’une des communes pilotes, donnent une idée de la complexité qui pourrait caractériser leur travail.  Le niveau et la qualité de l’appui apporté par le projet aux processus de sécurisation foncière est resté en deçà des exigences même de ces processus : en effet, le recours quasi-exclusif à des compétences extérieures pour les formations des structures foncières villageoises, combiné à une absence remarquée d’expertise dans la région, ne permettaient pas d’insister suffisamment sur les fondements du processus de sécurisation foncière (la politique et la loi) dont la compréhension suffisante par les communautés rurales conditionne leur adhésion. En traitant principalement du jeu de rôle des SFV, ces formations n’ont pas nécessairement suffi à répondre aux exigences d’une adhésion bien comprise des communautés rurales au processus. |
| Résultat 3 : Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | Assez Satisfaisant (MS) | Les investissements réalisés sur le terrain par le projet ont un caractère démonstratif et donc nécessairement limité. Cela résulte de la faiblesse du budget d’investissement du projet qui apparait avant tout comme un projet pilote orienté vers la recherche d’un **changement d’attitude et de comportement des parties prenantes visées**.  En raison des changements institutionnels non désirés qui ont marqué le déroulement du projet, l’UCP a dû piloter elle-même la réalisation des opérations sur le terrain, pour espérer achever les réalisations planifiées dans les délais ; conduisant ainsi à une faible implication des Communes partenaires dans la maitrise d’ouvrage de ces investissements dont elles doivent cependant assurer la maintenance et la pérennité à la fin du projet.  L’essentiel des Investissements physiques réalisés dans ce cadre l’ont donc été récemment ou sont en cours. Des indicateurs importants à ce niveau ne sont pas encore renseignés. |
| Résultat 4 : La gestion et le suivi évaluation sont efficients | Satisfaisant (S) | L’UCP travaillé à mettre en œuvre l’ensemble des PTBA avec un niveau de réalisation assez élevé.  Cependant, la base de travail n’ayant jamais été fixée de manière définitive, les PTBA n’ont pas toujours respecté la nomenclature des activités. |

Source : Equipe d’évaluation

### Prise en compte du genre et autres personnes vulnérables

Le CPP-CO, dans sa formulation n’a pas particulièrement pris en compte le genre, au sens de la relation homme-femme. Il n’y a pas d’activités spécifiques pour les femmes et les indicateurs ne sont pas sexo-spécifiées.

Néanmoins, dans la mise en œuvre du projet, les besoins de prendre en compte le genre se sont faits vite sentir, surtout suite à la recommandation de la seconde session 2014 du Comité de pilotage relative à: « *la Prise en compte de la question du genre dans le rapportage en désagrégeant les données y relatives* ».

Ainsi, des activités spécifiques ont été initiées au profit des femmes : mise en place d’une coopérative de productrices maraîchère et céréalière qui exploitent des terres récupérées. De même, dans la mise en place des Groupement des Formateurs vulgarisateurs paysans, il a été exigé que chaque groupe contienne au moins une femme. De manière globale, dans la mise en œuvre du projet le genre est pris en compte suivant les possibilités et les opportunités.

### Des défis et menaces qui pèsent sur le projet à court et plus long terme

**La plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres pourrait ne pas survivre la clôture du projet.**

Trois défis importants doivent être relevés à cet égard :

1. assurer le fonctionnement permanent de la PRP/GDT par la tenue régulière de ses sessions ; ce qui suppose que des ressources financières minimales soient mobilisées à cet effet. Le Conseil Régional serait disposé à inscrire dans son budget, une ligne budgétaire minimale ; mais ces ressources devront être renforcées par d’autres ressources provenant des projets et programmes touchant à la GDT dans la région et conduits par les ONG d’une part et les départements ministériels d’autre part à travers leurs structures déconcentrées. Cet engagement du Conseil Régional devra être encouragé et élargi au niveau des Communes ;
2. doter la plateforme régionale d’une mémoire permanente: si les acteurs reconnaissent que le noyau technique permanent (NTP) a été très actif, tout le monde s’accorde aussi sur le fait qu’il a manqué à la PRP/GDT une véritable mémoire permanente, en raison de la mobilité extrême des responsables des services techniques déconcentrés qui animent ledit noyau technique : au moment de l’évaluation, la quasi-totalité des membres du NTP étaient nouveaux dans la région ;
3. faire de la plateforme un véritable cadre de planification, de mise en œuvre et de suivi concertés des actions de GDT conduites par l’ensemble des parties prenantes à la GDT, tant au niveau régional que communal. Pour ce faire, il conviendrait de doter la PRP/GDT d’outils de planification et de suivi concertés annuels, à l’image de ce qui a été expérimenté dans la Boucle du Mouhoun par exemple. Ces exercices annuels permettent de (i) mettre dans un espace commun et accessible à toutes les parties prenantes, les prévisions (puis les réalisations) d’activités en matière de GDT, leurs lieux d’exécution, les ressources mises en œuvre à cet effet et les acteurs et bénéficiaires impliqués, (ii) renforcer la coordination entre acteurs à différentes échelles et la synergie d’action, (iii) réduire voire éviter les double-emplois des ressources et améliorer ainsi l’efficience des investissements. Une telle transparence est susceptible d’améliorer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d’actions quinquennal 2018-2022 et bien au-delà.

**Le processus de sécurisation foncière en milieu rural ne doit pas rester en chemin.**

L’appui à la sécurisation foncière en milieu rural dont la mise en place des Services Foncier Ruraux (SFR) dans les cinq communes pilotes de la Sissili et du Ziro est sans conteste une des actions les plus marquantes du projet : le projet a en effet appuyé l’équipement et la prise en charge partielle des ressources humaines liées à la mise en place d’un SFR dans la commune de To (28 Villages) et d’un SFR intercommunal dans les communes de Bakata, Bougnounou et Dalo (40 villages au total). Ce SFR intercommunal est basé dans la commune de Bougounou, les trois communes se partageant les charges de fonctionnement.

Cette expérience d’un SFR commun aux communes de Bakata, Bougnounou et Dalo, est saluée par les acteurs des 3 communes ; cependant, tout le monde reste convaincu que lorsque les opérations de sécurisations des terres auront effectivement démarré suite à une adhésion bien comprise des communautés, ce service intercommunal se trouvera largement débordé face à la demande des 40 villages.

C’est pourquoi les acteurs de ces communes souhaitent que le projet pré-positionne les équipements nécessaires à l’opérationnalisation de deux SFR autonomes dans les deux autres communes (Dalo et Bakata) qui sont engagées à pourvoir aux ressources humaines et financières minimales nécessaires à leur opérationnalisation.

**Les investissements pilotes de démonstration ne remplissent pas tous les critères de durabilité**

Les investissements réalisés sur le terrain par le sous-programme ont un caractère démonstratif et donc nécessairement limité du point de vue de leur ampleur et de leurs impacts. Ceci est lié à la faiblesse du budget d’investissement du projet qui apparait avant tout comme un projet pilote orienté vers la recherche d’un changement de comportement des parties prenantes visées.

Certains de ces investissements doivent être répétés pour renforcer l’intérêt des communautés villageoises et accroitre les chances de leur mise à l’échelle ; c’est le cas des aménagements de micro bassins-versants.

A court terme, les communes n’ont pas nécessairement les ressources pour démultiplier de tels investissements. Mais en attendant, ceux déjà en place doivent être gérés de telle sorte que les effets et impacts renforcent l’adhésion des communautés mais surtout la confiance d’autres partenaires à poursuivre les appuis aux communautés pour leur démultiplication et leur mise à l’échelle. Et c’est à ce niveau que l’appropriation de ces expériences, par les Communes et les communautés d’acteurs, apparait comme un défi pour le projet d’ici à sa clôture.

# Efficience du sous-programme

En rappel, l’efficience mesure le caractère d’un projet dont les effets sont à la mesure des ressources employées. Le Programme CPP Centre-ouest a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?

## Efficience globale

Le budget global révisé du CPP-CO est de 1 554 171 430 F. CFA, répartis entre les trois contributeurs suivants : l’Etat burkinabè, le FEM et le PNUD. A la date de l’évaluation, le taux d’exécution financière cumulé affichait une moyenne de 93,3%, dont 89,5% pour la contribution de l’Etat du Burkina Faso et 96,7% pour le financement FEM (Tableau 8).

Tableau : Taux d’exécution financière selon les sources de financement du CPP-CO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Financement | Programmation révisée  (b) (FCFA) | Répartition budget par bailleur  (%) | Dépenses effectives  (c) (FCFA) | Taux d’exécution cumulé (%) (c)/(b)\*100 |
| **Part Etat** | 176 552 800 | 11,4 | 158 031 811 | 89,5 |
| **FEM** | 1 248 456 450 | 80,3 | 1 166 714 260 | 93,5 |
| **PNUD** | 129 162 180 | 8,3 | 124 921 038 | 96,7 |
| **TOTAL** | **1 554 171 430** | 100 | **1 449 667 109** | **93,3** |

Selon les postes de dépenses, et à la date de l’évaluation, le budget révisé a été exécuté à 88,7% pour les investissements, à 100% pour les équipements et à 103,4% pour le fonctionnement (Tableau 9).

Tableau : Niveau d’exécution financière par nature de dépense au 31 décembre 2017

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nature de dépenses | Programmation révisée  (FCFA) | Répartition  (%) | Dépenses effectuées | Taux d’exécution cumulé (%) |
| **Personnel** | 285 067 388 | 18 | 281 139 162 | 98,6 |
| **Fonctionnement** | 208 804 042 | 13 | 215 874 318 | 103,4 |
| **Equipements** | 110 000 000 | 7 | 109 944 747 | 99,9 |
| **Investissements** | 950 300 000 | 61 | 842 708 882 | 88,7 |
| **TOTAL** | **1 554 171 430** | 100 | **1 449 667 109** | 93,3 |

Selon les résultats, le niveau d’exécution se présente comme suit (Tableau 10)

Tableau : Niveau d’exécution financière par résultat au 31 décembre 2017

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats/Composantes | Programmation révisée (b) (FCFA) | Répartition par résultat  (%) | Dépenses effectives (c) (FCFA) | Taux d’exécution Cumulé (%) |
| Résultat 1 : Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie | 269 272 738 | 17,33 | 247 310 757 | 91,8 |
| Résultat 2 : Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé | 277 938 964 | 17,88 | 221 947 321 | 79,9 |
| Résultat 3 : Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | 505 000 000 | 32,49 | 500 580 709 | 99,1 |
| Résultat 4 : La gestion et le suivi évaluation du Sous-programme sont efficients | 501 959 728 | 32,30 | 479 828 322 | 95,6 |
| **Totaux** | **1 554 171 430** | **100** | **1 449 667 109** | **93,3** |

En rapprochant le taux d’exécution financière (93,3%) au taux d’exécution physique des PTBA (81,84%), on trouve un rapport de 1,14. Cela veut dire que le projet a utilisé 1,15 unité de ressources pour réaliser 1 unité de produits.

Concernant la réalisation de l’objectif global que les consultants estiment à 70%, le ratio ressources/objectif est de 1,33.

## Rapport coût/ résultats

### Indice d’efficience des résultats

En considérant chaque résultat, le niveau d’exécution financière varie de 80% (résultat 2) à 99,1% (résultat 3), comme le montre le tableau 11.

Tableau : Indices d’efficience des résultats.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats/Composantes | Part dans le budget  (%) | Taux d’exécution physique (%) (a) | Taux d’exécution financière (%) (b) | Indice d’efficience du résultat (%)(b/a\*100) |
| Résultat 1 : Une plateforme de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie | 17,33 | 85,55 | 91,8 | 1,07 |
| Résultat 2 : Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé | 17,88 | 71,73 | 79,9 | 1,11 |
| Résultat 3 : Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | 32,49 | 85,32 | 99,1 | 1,16 |
| Résultat 4 : La gestion et le suivi évaluation du Sous-programme sont efficients | 32,30 | 84,77 | 95,6 | 1,13 |
| **Total / Moyenne** | **100** | **81,84** | **93,3** | **1,14** |

Source : évaluation finale

Il importe de relever le fait que le taux d’exécution physique des résultats a été seulement évalué à partir de la mise en œuvre des PTBA. Certains indicateurs de résultats n’ont pu être évalués de façon rigoureuse en raison des changements continus apportés aux activités sans en définit les indicateurs de vérification.

# Impact du sous-programme

En rappel, l’analyse de l’impact d’une intervention s’intéresse aux questions de cause à effet, établir un lien de causalité en démontrant empiriquement dans quelle mesure l’intervention donnée — et uniquement cette intervention — a contribué à changer un résultat. La mesure de cette contribution nécessite la connaissance de plusieurs informations : la situation de référence, la situation actuelle des indicateurs, l’existence d’un groupe ou zone témoin avec quasiment les mêmes caractéristiques que le groupe ayant bénéficié de l’intervention, à la différence justement de cette intervention. La mise en place d’un tel dispositif se fait au moment de la préparation du projet ou à son démarrage ; ce qui n’a pas été nécessairement le cas pour le CPP-CO. De plus, l’évaluation des impacts se fait postérieurement (5 ans au moins selon les pratiques courantes) à la fin du projet.

Dans le présent exercice d’évaluation, et au vu des données disponibles et des mesures prises au début du projet, les analyses relatives aux impacts ne peuvent être que qualitatives, avec quelques illustrations chiffrées.

## Impacts du sous-programme sur les stratégies institutionnelles

Le sous-programme CPP Centre Ouest est avant tout un projet pilote qui a décidé d’investir dans le **changement de comportement** des institutions et des acteurs dont l’action touche à l’utilisation des ressources naturelles ou vise leur gestion durable.

Le cadre de concertation que représente la plateforme régionale de partenariat pour la GDT (PRP-GDT), a été mis en place dès le démarrage du projet ; cependant, son fonctionnement et surtout son élargissement aux niveaux communal pour coordonner les partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres, ont souffert d’un contexte institutionnel et politique particulièrement instable, marqué par :

* un « passage à vide » de deux ans au niveau des organes élus des collectivités territoriales (région et communes) sur lesquels ont été bâties les stratégies institutionnelles et
* une instabilité remarquée dans les directions des services techniques déconcentrés de l’Etat au niveau régional.

Ainsi, la PRP/GDT a tenu six sessions pendant les quatre ans. Ces sessions ont permis de se pencher sur différentes questions liées à la GDT dans la Région. Cependant, en l’absence d’outils de planification et de suivi annuels concertés, les sessions de la PRP/GDT se sont généralement penchées sur des questions courantes ou ponctuelles ; de sorte que les effets attendus en termes de coordination des interventions en matière de GDT dans la région ne peuvent pas être évalués de façon rigoureuse.

Le dernier plan de travail annuel (2018) devrait tenter d’initier de tels exercices, en mettant ainsi à contribution le système harmonisé de suivi-évaluation en matière de GDT développé avec l’appui du projet.

## Impacts socio-économiques

L’analyse des « impacts socio-économiques » du CPP-CO peut s’appuyer sur les résultats essentiels du sous-programme, notamment :

* La mise en place de la plateforme régionale de partenariat pour la GDT qui a permis aux acteurs de la région d’installer un mécanisme de coordination des interventions en matière de gestion des ressources naturelles;
* La mise en place des structures foncières villageoises et des services fonciers ruraux au sein des Communes, qui devraient permettre à court et moyen termes de (i) sécuriser les possessions foncières et les investissements dans les ressources naturelles, (ii) accroitre la productivité des terres rurales et (iii) améliorer la valeur du capital foncier des ménages, comme moyen de renforcer les investissements agro-sylvo-pastoraux.
* Les aménagements démonstratifs réalisés, qui, en plus de constituer des outils de formation et de sensibilisation, contribuent déjà à améliorer la production agricole (rizicole, maraîchère et piscicole) locale, comme c’est le cas dans la commune de Dalo.
* La formation et l’appui à l’organisation des Formateurs vulgarisateurs paysans (FVP) qui ont permis, au-delà de la diffusion de bonnes pratiques de GDT au sein des ménages des communes visées, de déclencher des processus d’innovation paysanne dont le résultat se traduit déjà par une amélioration visible des conditions de vie de ces acteurs

## Impacts du sous-programme sur l’environnement

En raison de leur envergure limitée et de leur faible niveau de complexité (intégration de différents types de mesures de GDT), les impacts directs des actions d’investissement du projet dans les bonnes pratiques de GDT, sur la protection de l’environnement en général, des ressources forestières et en eau en particulier, la gestion de la fertilité des terres et l’intensification de la production agro-sylvo-pastorale en particulier, restent confinés à une échelle locale.

Ce constat est justifié principalement par la faiblesse du budget global du sous-programme, et qui est une caractéristique de la plupart des financements FEM. En effet, pour cette raison principalement, le CPP-CO a été contraint de limiter ses actions d’investissements directs en matière de GDT à des actions de démonstration touchant, au 31 décembre 2017, quelques villages de 3 des 5 communes pilotes ciblées (Léo, Dalo, Bakata). Il en résulte une faiblesse notable dans la taille ou l’envergure des investissements consentis et dans la complexité écologique (ou le caractère intégré) des actions soutenues.

# Qualité de la mise en œuvre et de la gestion du Projet

## Gestion et pilotage du projet

Afin d’orienter la mise en œuvre du projet, un comité de pilotage du sous-programme a été mis en place conformément aux textes nationaux. Au cours des quatre ans de mise en œuvre du CPP-CO, le Comité de pilotage a tenu 8 sessions. Ces sessions ont connu dans la plupart des cas la participation des premiers responsables de la région du Centre-Ouest et du Ministère en charge de l’environnement ainsi que de la majorité des membres dudit comité. Il a pris environ une dizaine de recommandations et résolutions pour la bonne marche du projet. Cependant, la mission a pu noter une certaine mobilité à la tête du Comité de Pilotage.

De manière globale, l’équipe d’évaluation note que les sessions du COPIL ont permis d’assurer le pilotage du projet pendant les quatre ans. Toutefois, elle relève une certaine insuffisance de rigueur dans le processus de planification du projet. En effet, les changements intervenus dans le cadre des résultats du projet à son démarrage n’ont pas été actés de façon définitive comme base de travail et du suivi-évaluation. Le sentiment qui se dégage est que l’élaboration des PTBA se fait, avant de tenter le rapprochement des activités planifiées annuellement avec les produits et les résultats identifiés dans le cadre logique révisé.

## Les contraintes de mise en œuvre et de gestion

### Les changements du cadre logique et du cadre de rendement

La particularité du CPP-CO est cette sorte d’adaptation quasi continue du cadre logique et du cadre de rendement du projet de sa formulation intervenue en 2006 à la date d’évaluation, en passant par son lancement en novembre 2013. Le temps écoulé entre la formulation du sous-programme et son démarrage effectif (près de 8 ans), les contraintes budgétaires et les changements politiques et institutionnels entre autres, ont amené les structures de pilotage et de gestion du Projet à ajuster à plusieurs reprises la logique d’intervention.

Au-delà des contraintes ci-dessus, la complexité des indicateurs de mesure de l’objectif et des résultats du projet d’une part et des cibles visées pour chaque indicateur d’autre part, tels que définis dans le cadre logique initial, semblent avoir aussi pesé dans les ajustements de la logique d’intervention.

En effet, au cours de l’atelier technique de lancement, les activités du projet ont fait l’objet d’une redéfinition mais pas les indicateurs de mesure des résultats. Dans ce cadre logique revu, certains indicateurs stratégiques doivent être renseignés après des études spécifiques d’évaluation qui ne sont pas encore réalisées. Ce cadre de résultats (issu de l’atelier technique de lancement) ayant donc été considéré par les consultants comme base de l’évaluation, il n’a pas toujours été possible d’évaluer de façon rigoureuse les résultats stratégiques attendus du projet et leurs effets directs.

Ainsi, si le projet a permis de développer un système harmonisé de suivi-évaluation en matière de GDT dans la région, il n’a pas pu développer ni mettre en œuvre un mécanisme ni des outils de planification annuelle concertée  (l’un des indicateurs d’objectif du projet); ce faisant, la mise en commun des interventions en matière de GDT prévues et menées par tous les acteurs de la GDT parties prenantes de la plateforme, ou encore l’amélioration de la cohérence et des synergies entre les actions et investissements sur le terrain qui résulteraient des effets du projet ne peuvent pas être évalués de façon rigoureuse.

### L’instabilité du cadre institutionnel pour le projet.

Comme indiqué plus haut (chapitre 6.5), la mise en œuvre du projet a été marquée par une instabilité institutionnelle particulière résultant des changements politiques survenus au Burkina fin octobre 2014, qui se sont traduits par (i) une mobilité remarquée à la tête des services techniques déconcentrés (STD) répondants du projet et (ii) la dissolution des organes élus des collectivités territoriales que sont les conseils régionaux et les conseils municipaux moins d’un an après son démarrage effectif, et leur remplacement par des délégations spéciales présidées par les représentants de l’administration centrale : le projet s’est retrouvé sans interlocuteurs légitimes en ce sens que les délégations spéciales mises en place se réservaient de prendre certaines initiatives de collaboration (cela était du reste risqué).

Ce « passage à vide » qui a duré presque 18 mois a littéralement gêné la réalisation de certaines activités mais surtout rendu impossible la poursuite du processus de maitrise d’ouvrage déléguée aux collectivités.

# Durabilité des résultats du sous-programme

## Durabilité des résultats stratégiques

« ***Existence dans la région d’un mécanisme de coordination durable et efficace des interventions en matière de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales et conduisant à une coordination et une planification conjointe d’au moins 75% des interventions de GDT dans la région à la fin du projet*** », tel est le principal résultat stratégique visé par le sous-programme CPP-CO.

Au regard des constats et analyses précédents, ce résultat reste encore très fragile et pour cause : la plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP/GDT) a été mise en place dès le démarrage du projet et a connu un niveau de fonctionnement assez régulier, particulièrement à travers son noyau technique permanent ; cependant, au moment où le projet va clôturer, ce mécanisme ne réunit pas encore les critères essentiels de sa pérennité. En effet :

* la PRP/GDT ne dispose pas de budget autonome pour son fonctionnement, en dehors des appuis apportés par le projet ;
* la mémoire de ce cadre de concertation reste tributaire de la longévité à leurs postes des premiers responsables des services techniques déconcentrés de l’Etat membres du Noyau Technique Permanent et de quelques personnes ressources ;
* la plateforme régionale de partenariat n’a pas encore expérimenté sa fonction de cadre de planification, de mise en œuvre et de suivi conjoints des interventions de GDT menées par l’ensemble des parties prenantes à la GDT, tant au niveau régional que communal.

Sur le foncier, les interventions du sous-programme ont permis de créer un terreau favorable à l’application de la loi 034 sur le foncier rural dans la Région et particulièrement dans les cinq communes pilotes. . Cependant, les instances de sécurisation foncières mises en place restent très fragiles : les CFV et CCFV ainsi que les SFR, au vu de leurs faibles capacités, s’effriteront rapidement si le processus n’aboutit pas à la délivrance des premières attestations de possession foncière rurales, gage de leur consolidation.

## Durabilité des résultats physiques

En raison de leur envergure moyenne et des conditions de leur mise en œuvre, la durabilité des investissements physiques réalisés avec la participation de certains groupes d’acteurs est variable.

Grâce aux formations reçues par les soins du projet, les formateurs vulgarisateurs paysans (FVP) rencontrés dans 4 communes ont, en plus d’avoir investi individuellement dans les technologies de GDT dans leurs exploitations familiales, ont développé des processus de démultiplication des connaissances au bénéfice des communautés auxquelles ils appartiennent (champs écoles, assistance technique à la demande pour la réalisation d’investissements ou le développement de technologies de GDT, voyages d’échanges et d’apprentissage, animation de théâtres foras…).

Mieux, ils ont développé une organisation et des stratégies visant à (i) valoriser les savoir-faire acquis, auprès d’autres acteurs institutionnels (projets et ONG de développent) et à (ii) capter les opportunités de financements offerts par différents projets, programmes ou institutions publiques ou privées. Ainsi, les FVP de chaque commune ont d’abord créé une association de développement (selon la loi 10) et ont constitué par la suite (ou sont sur le point de le faire) une société coopérative à capital, conformément aux nouvelles dispositions de l’OHADA.

Quant aux investissements de démonstration réalisés dans les communes, leur envergure et les conditions de leur réalisation (maitrise d’ouvrage par l’UCP) conditionnent leur durabilité à une réelle implication des collectivités (communes) dans leur gestion. A cet égard, il parait indispensable de renforcer l’appropriation de ces investissements par les communes avant la clôture du projet.

# Conclusion et recommandations

Au terme de la mission d’évaluation et de l’analyse des performances du projet, on peut retenir que les résultats du Sous-Programme CPP-CO sont globalement satisfaisants lorsqu’on considère (i) le contexte institutionnel dans lequel le projet a mis en œuvre huit ans après son identification, engendrant une révision du cadre logique et une redéfinition des activités au cours de l’atelier de lancement et (ii) les difficultés de mise en œuvre auxquelles l’unité de coordination du projet a dû faire face.

Le sous-programme répond parfaitement aux priorités de la région et des communautés locales en matière de gestion des ressources naturelles et de durabilité des systèmes de production rurale ; il constitue une initiative pilote en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles consacrée par les lois en matière de décentralisation au Burkina Faso.

L’outil stratégique pour réaliser l’objectif spécifique du sous-programme repose sur la mise en place d’une plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres (PRP-GDT) qui soit fonctionnelle. Ce cadre a été plutôt fonctionnel car il a tenu régulièrement les rencontres statutaires prévues. Cependant le processus de coordination initié par la plateforme n’est pas allé jusqu’au niveau local. De même, la plateforme n’a pas pu expérimenter la planification annuelle concertée de toutes les activités des parties prenantes de la région ; ce qui n’a pas permis d’évaluer certains effets pourtant attendus du projet.

Pour la plupart des acteurs rencontrés par la mission d’évaluation, les résultats du sous-programme CPP-CO en matière de promotion du partenariat au niveau régional est le plus grand avantage comparé du projet dont les impacts actuels restent encore très fragiles

**Recommandations à l’Unité de Coordination du Projet**

1. Il semble urgent, avant la clôture du projet, de corriger le biais de perception concernant la plateforme de partenariat en lien avec la mise en œuvre du plan d’actions quinquennal. Dans ce sens, la mission a recommandé à l’UCP, d’initier, en accord avec le Président de la PRP et les membres du Noyau Technique Permanent, un voyage de partage d’expérience avec les acteurs de la GDT dans la Boucle du Mouhoun. Ce voyage d’échanges pourrait permettre de discuter entre autres des missions, de l’organisation et du fonctionnement de la PRP-GDT dans la Boucle du Mouhoun, de l’implication des collectivités territoriales dans le partenariat, y compris pendant la phase de transition des délégations spéciales et des outils développés avec l’appui du sous-programme CPP-Boucle du Mouhoun.
2. La durabilité des investissements de démonstration réalisés passe par une réelle implication des collectivités (communes) dans leur gestion. Il semble alors important d’organiser l’appropriation de ces investissements par les communes avant la clôture du projet

**Recommandations au PNUD**

1. Sur le foncier, il est particulièrement urgent de trouver les ressources nécessaires pour accompagner les communes pilotes à rendre opérationnelles leurs Structures de gestion foncière (les SFR, les CFV et CCFV) jusqu’à la délivrance des premières Attestations de possessions foncières rurales (APFR); sinon, comme les acteurs eux-mêmes le soulignent, « *si le projet s’arrête brusquement en ce moment, c’est comme s’ils nous avaient tué*s ». L’élan amorcé pourrait s’émousser et la tâche sera plus ardue de relancer ce processus. Cet appui passe nécessairement par une information plus approfondie des communautés villageoises et une formation plus solide des SFV, sur les fondements de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et la loi 034, les rôles des structures de gestions foncières, les procédures, etc.; de sorte à ce que les populations parlent le même langage sur le sujet.

**Recommandations au Gouvernement et au PNUD**

1. Les Sous-programmes CPP ont fourni la matière première au développement du cadre stratégique d’investissement en gestion durable des terres (CSI-GDT), lequel a alimenté largement la composante adaptation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso, à la lutte contre le réchauffement climatique global. Ces deux référentiels devraient constituer une base suffisante pour la formulation d’un second cycle du Programme National de Gestion Durable des Terres envisagé par le Gouvernement avec l’appui du PNUD.

# Enseignements tirés

**La mise en place de la plateforme régionale de partenariat pour la GDT est une avancée importante pour la gestion durable des ressources naturelles de la région du Centre-Ouest.**

Mais elle doit être rendue fonctionnelle en intégrant définitivement les processus de planification annuelle et de suivi-évaluation concertée.

La mise en place et le fonctionnement de ce cadre nécessite un engagement fort et un leadership affirmé d’une autorité au niveau régional

**Le processus engagé dans le domaine de la sécurisation foncière a permis de créer un terreau favorable à l’application de la loi 034 au niveau des communes pilotes.**

Il s’agit d’un processus de longue haleine qui nécessite une foi au changement qualitatif et un engagement ferme des dirigeants des communes, ainsi que des ressources permanentes minimales que ces collectivités sont prêtes à mobiliser, à condition que résultats soient au rendez-vous.

**Dans une économie nationale tributaire des ressources naturelles, il n’y a pas de développement durable sans responsabilisation totale des utilisateurs de terres.**

Les avancées obtenues par la région du Centre-Ouest grâce au sous-programme CPP, en particulier dans le domaine de sécurisation foncière en milieu rural et de la gouvernance locale des ressources naturelles(résultats 1 et 2), finissent de convaincre que seul le transfert par l’Etat des responsabilités, mais aussi des moyens qui vont avec, aux Collectivités Territoriales que sont la Région et la Commune, permettra d’assurer une gestion durable desdites ressources au bénéfice des générations actuelles et futures.

En effet, l’Etat n’a objectivement pas les moyens d’apporter des réponses satisfaisantes et d’une ampleur suffisante aux effets des changements climatiques et de la croissance démographiques sur les terres, tant que les communautés rurales et les collectivités locales ne s’impliquent pas pleinement. Et cette pleine implication n’est pas envisageable tant que ces acteurs (i) ne se sentent pas entièrement responsables vis-à-vis des ressources naturelles situées sur les territoires dont ils vivent et (ii) n’ont pas l’assurance qu’ils tireront les bénéficies des investissements qui leur seront demandés, y compris avec la possibilité de les transmettre à leur postérité.

Et plus l’Etat trainera à réaliser ce transfert des compétences et des ressources, plus le **prix de cette inaction** pèsera lourd dans le budget de l’Etat, sans que ce dernier ne puisse jamais avoir d’autre choix que de le payer…

Plutôt que de s’appuyer sur l’argument (mal fondé) de l’insuffisance des capacités des collectivités territoriales, l’Etat burkinabè devrait donc s’engager résolument dans la voix qu’il s’est tracée en optant pour la décentralisation ; car notre conviction est faite que l’Etat burkinabè dispose, dans les institutions publiques du secteur rural, de suffisamment de ressources humaines sous-employées, dont la contribution au sein des Collectivités Territoriales leur donnerait l’élan nécessaire à la gestion de ces responsabilités.

Le plus important étant d’encadrer solidement ce transfert de compétences par un cahier de charges rigoureusement suivi et évalué.

# Liste des documents consultés

# Annexes utiles

## Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Lundi 08 janvier 2018 : Réunion de cadrage avec le Programme des nations unies pour le développement (PNUD)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Fonction | Contact |
|  | N’DIAYE Oumar Papis | PNUD | CTP Poverty Environment Initiative (PEI) |  |
|  | ZOUNDRANA Salifou | PNUD | Chargé de suivi-évaluation |  |

Lundi 22 janvier 2018 : Visite de Courtoisie au Gouverneur de la région du Centre Ouest

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Fonction | Téléphone | Email |
|  | COULIBALY Irène | Gouvernorat Centre Ouest | Gouverneur |  |  |
|  | SAWADOGO Sayouba | Gouvernorat Centre Ouest | Secrétaire général de la Région |  |  |
|  | SANDWIDI Bilfifou Moustapha | CPP-CO | Coordonnateur | 70261131 | [bilisand@yaho.fr](mailto:bilisand@yaho.fr) |

Lundi 22 janvier 2018 : Séance de travail introductif avec l’Unité de Coordination du programme du CPP-CO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Fonction | Téléphone | Email |
|  | SAWADOGO Wendpanga Alain | CPP-CO | Expert Suivi-évaluation | 70326275 | [savadogoalainwendpanga@yahoo.fr](mailto:savadogoalainwendpanga@yahoo.fr) |
|  | TONANE Adama | CPP-CO | Expert planificateur | 70133369 | [matonane@yahoo.fr](mailto:matonane@yahoo.fr) |
|  | SANDWIDI Bilfifou Moustapha | CPP-CO | Coordonnateur | 70261131 | [bilisand@yaho.fr](mailto:bilisand@yaho.fr) |
|  | NAITE/SANON Assétou | CPP-CO | Administrateur gestionnaire | 70269584 | [assetounaite@gmail.com](mailto:assetounaite@gmail.com) |

Mardi 23 Janvier 2018 : Rencontre avec le Noyau technique permanent (NTP) de la Plateforme régionale de partenariat pour la gestion durable des terres

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Fonction | Téléphone | Email |
|  | SAWADOGO Wendpanga Alain | CPP-CO | Expert Suivi-évaluation | 70326275 | [savadogoalainwendpanga@yahoo.fr](mailto:savadogoalainwendpanga@yahoo.fr) |
|  | TONANE Adama | CPP-CO | Expert planificateur | 70133369 | [matonane@yahoo.fr](mailto:matonane@yahoo.fr) |
|  | ROUAMBA Alylaicé | DR Education nationale | Agent/Membre | 79339986 | [alylaice@yahoo.fr](mailto:alylaice@yahoo.fr) |
|  | SOULAMA Issouf | DR environnement | Personne de ressource/ Membre | 70230054 | [Issoufsoulama2005@yahoo.fr](mailto:Issoufsoulama2005@yahoo.fr) |
|  | KONSEIGA Ibrahim | Conseil Régional du Centre Ouest | Chargé des affaires économique, Rapporteur | 70385216 | [Ibrahimkonseiga84@yahoo.fr](mailto:Ibrahimkonseiga84@yahoo.fr) |
|  | SAWADOGO Emanuel | DR économie et planification | Directeur régional | 70594107 | [Savemmanuel2@yahoo.fr](mailto:Savemmanuel2@yahoo.fr) |
|  | PORGO Moumini | DR eau et assainissement |  | 70262435 | [porgo1@yahoo.fr](mailto:porgo1@yahoo.fr) |
|  | KONDOMBO Inoussa | DR Agriculture et aménagements hydrauliques | Agroéconomiste | 71776676  78160524 | [Inos247@yahoo.fr](mailto:Inos247@yahoo.fr) |
|  | TOURE Yssouf | PNGT2 Phase 3 | Chargé du Foncier | 70258397 | [yssouftoure@yahoo.fr](mailto:yssouftoure@yahoo.fr) |
|  | KAGAMBEGA D. Serges Parfait | DR économie et planification | Chef de service | 71041235 | [Sergekagambega18@hotmail.fr](mailto:Sergekagambega18@hotmail.fr) |

Autres personnes rencontrées au niveau régional

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Fonction | Contact |
|  | BADOH Abdoulaye | Conseil Régional du Centre Ouest | Président |  |
|  | DIASSO Dramane | Chambre régionale d’agriculture du Centre Ouest | Président | 70258923 |
|  | YAMEOGO Elise | Direction régionale de l’agriculture et des aménagements hydrauliques | Directrice |  |
|  | OUEDRAOGO Cyprien | Conseil Régional du Centre Ouest | Secrétaire général |  |
|  | PALE ….. | INERA Centre de Saria |  |  |
|  | KOALA …. | INERA Centre de Saria |  |  |
|  | SAMANDOULGOU …. | INERA Centre de Saria |  |  |
|  | SIMPORE….. | INERA Centre de Saria |  |  |

Mercredi 31 janvier 2018 : Rencontre avec la Mairie de la Commune Rurale de TO dans la province de la Sissili

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Village | Structure/ Fonction | Téléphone |
|  | NIGNAN Harouna | Twai | PCEDL | 78563113 |
|  | SAWADOGO W. Remi | To | Préfecture/Préfet | 70756588 |
|  | DIALLO Moumini | To | Mairie | 76185669 |
|  | BENAON Balahi | Poin | Conseiller Municipal | 70251177 |
|  | DAGANO Kapro | Vatao | AGSC | 71757510 |
|  | ZIBA Boukary | Beun | CCFV | 60852063 |
|  | ZILGA Ardjouma | Beun | CATI | 70348602 |
|  | ZIBA Soumoula | Beun | Agent vulgarisateur | 71177773 |
|  | ZIBA Zakarya | Kancuo | Agent vulgarisateur | 75936889 |
|  | NIGNAN Taminou | Tiano | Agent vulgarisateur | 70555190 |
|  | NIGNAN Tebi Francis | Ly | Secrétaire CCFV | 76449945 |
|  | BYIENNE Imain | Korabou | Conseiller municipal | 75480791 |
|  | KADIO Idrissou | Korabou | CVD | 70824214 |
|  | ZIBA Issakou | Beun | Agent administratif | 72130324 |
|  | DABO Abdramane | To | CVD | 75919780 |
|  | NAPON Alassane | Bagoun | Conseiller municipal | 71511431 |
|  | ZIBA Badie | Sagalo |  | 75640027 |
|  | IDO Nourou | Tiano | CCFV | 72239116 |
|  | NIGNAN Tayrou | Sagalo | Conseiller municipal | 74128572 |
|  | ZIBA Katio | Poin | CFV | 55947600 |
|  | BIYEN Abdouwali | TIAO | Agent vulgarisateur | 70377503 |
|  | ZIBA B. Alain | Beun | Secrétaire CFV | 72800270 |
|  | ZIBA S. Germain | Yara | Chef de village | 62982303 |
|  | ZIBA Abdoul Fatao | Yara | Conseiller municipal | 65818165 |
|  | ZIZIEN Mahamadi | Métio | CVD | 60199992 |
|  | ZIZIEN Beli | Métio | Secrétaire CCFCV | 71568716 |
|  | BAKEROU Kobié | Boun | Secrétaire CFV | 56170137 |
|  | NIGNAN Salif | Kadakouna | Secrétaire CFV | 73502631 |
|  | BIYEN Alphonse | Tiao | CFV | 71177888 |
|  | BIYEN Issaka | Nabon | Chef de village | 71964250 |
|  | BIYEN Beli | To | Chef adjoint | 76968245 |
|  | NIGNAN Nouhoun | Kadakouna | Chef de village | 74624725 |
|  | BIYEN Bailli | To | Chef de village | 77825786 |
|  | BIYEN Dandji | Nabon | CVD | 64372692 |
|  | NAPON Bapion | Nabon | Agent topographe | 75209654 |
|  | NAPON Kaoubié | Nabon | CFV | 66586062 |
|  | SAWADOGO Wendpanga Alain | CPP-CO | Expert Suivi-évaluation | 70326275 |
|  | BOUGNAIN N. Adiara | To | Maire de la commune rural de To | 70762176 |
|  | NIGNAN Yembi | To | Président AEF Mairie de To | 78805370 |
|  | TONANE Adama | CPP-CO | Expert planificateur | 70133368 |

Mercredi 31 janvier 2018 : Rencontre avec la Mairie de Léo

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Fonction | Téléphone |
|  | SAWADOGO Wendpanga Alain | CPP-CO | Expert Suivi-évaluation | 70326275 |
|  | TONANE Adama | CPP-CO | Expert planificateur | 70133369 |
|  | SAWADOGO Angelin | Direction provinciale de l’environnement | Planificateur | 72693038 |
|  | OUEDRAOGO Issouf | Mairie de Léo | Secrétaire général | 70596075 |
|  | NAPON Akimou | Mairie de Léo | 1er adjoint au maire | 74379293 |
|  | NEBIE Abdoul Manane | Mairie de de Léo | Maire | 64704263 |
|  | KABRE Mouslim | Mairie de Léo | Agent topographe | 70137914 |

Jeudi 1er février 2018 : Rencontre avec la Mairie de BAKATA

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Téléphone |
|  | SAWADOGO Wendpanga Alain | CPP-CO | 70326275 |
|  | TONANE Adama | CPP-CO | 70133369 |
|  | DIASSO Bapion | CVD Bakata |  |
|  | NIGNA Bitiou Adama | 2eme Adjoint au Maire de Bakata |  |
|  | NIKIEMA Barthélemy | 1er Adjoint au Maire de BAKATA |  |
|  | NEBOUA Boubou Sébastien | Maire de BAKATA | 76425312  70566761  [sebastienneboua@gmail.com](mailto:sebastienneboua@gmail.com) |

Jeudi 1er février 2018 : Rencontre avec la Mairie de BOUGNOUNOU

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Nom et prénom | Structure | Téléphone |
|  | SAWADOGO Wendpanga Alain | CPP-CO | 70326275 |
|  | TONANE Adama | CPP-CO | 70133369 |
|  | BENAON Ahmed Gislain | 1er adjoint au Maire | 70563910 |
|  | NIAGATE Ibrahima | Secrétaire général de Mairie | 76146934 |
|  | GUE Benn Aziz Didier | Agent domanial | 71128860 |
|  | ZIBA B. Bernard | Président CCFV du village de Nétiao | 70794729 |
|  | BENAON B. Narcisse | Secrétaire CCFV | 71178187 |
|  | NEYA Bapan | CVD Netiao | 71115720 |
|  | ZIBA Belibi | Président CFV Nétiao | 71512218 |
|  | NIGNAN Bitiou | Secrétaire CCFV Nétiao | 71959909 |
|  | BANAON B. Luc | Président CVD Bougnounou | 70842173 |
|  | BENAON Babou | Président CCFV Bougnounou | 62049296 |
|  | BENAON B. Olivier | CFV Bougnounou | 76826838 |
|  | SANFO Souleymane | CFV Nétiao | 76818020 |
|  | BENAO Batiama | CFV Bougnounou | 70671249 |

## Annexe 2 : tableau de suivi des indicateurs renseignes par l’UCP

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Stratégie / Résultat | Produit | Indicateurs objectivement vérifiables | | Situation de référence (Début du projet) | | Valeur cible attendue de la phase en cours | | Valeur atteinte cumulée | Valeur atteinte en 2014 | Valeur atteinte en 2015 | Valeur atteinte en 2016 | Valeur atteinte en 2017 | Commentaires des écarts constatés |
| Libellé | Unité de mesure | Année | Valeur | Valeur | Moyen de vérification |  |  |  |  |  |  |
| **Objectif : Mettre en place un système coordonné et décentralisé de gestion durable des terres agro-sylvo- pastorales dans la région du Centre-Ouest** | | | | | | | | | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| R1: Une plateforme régionale de coordination pour des partenariats durables permettant de favoriser une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établie dans la région Centre-Ouest | Produit 1.1 : Des cadres de concertation aux niveaux régional, provincial et communal sont mis en place ou renforcés, afin de garantir une participation effective de tous les acteurs et la coordination des activités de GDT | Nombre de Plateforme régionale de GRN/GDT mis en place | Plateforme | 2013 | 0 | 1 | Arrêté de création de la plateforme | 1 | 1 | - | - | - |  |
| Nombre de sessions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la plateforme régionale et de ses démembrements | sessions de formation | 2013 | 0 | 2 | Rapport de formation | 4 | 2 | 2 | - | - | Les membres sont formés sur les textes juridiques en lien avec la GDT, gestion des conflits fonciers, stratégie de mobilisation des ressources, les responsabilités dans le fonctionnement de la plateforme, |
| Nombre de plan d’action régional de GDT validé par la plateforme | Plan d'action régional de GDT | 2013 | 0 | 1 | Document de plan d'action | 1 | - | - | - | 1 |  |
| Pourcentage ou nombre de domaines / sous-secteurs sensibles de la GDT pris en compte dans le plan d'action régional | sous-secteurs stratégique de la GDT | 2013 | 0 | 6 | Document de plan d'action | 6 | - | - | - | 6 | les sous-secteurs considérés sont la foresterie, la faune, les ressources halieutiques, les ressources animales, l'agriculture et l'eau |
| Nombre de plans d'action communaux de GDT | plan d'action communal de GDT | 2013 | 0 | 5 | Document de plan d'action des communes | 5 | - | 5 | - | - |  |
| Nombre de sessions ordinaires de la PRP/GDT | Session PRP/GDT | 2013 | 0 | 6 | compte rendu et liste de participants | 6 | 2 | 2 | 1 | 1 |  |
| Nombre de sessions de cadres de concertation provinciaux | Session CCP | 2013 | 0 | 16 | liste de présences, par rapport d'activité | 16 | 4 | 4 | 4 | 4 |  |
| Nombre de sessions des cadres de concertation communaux | Session CCCo | 2013 | 0 | 40 | rapports de sessions, listes de participants | 35 | 5 | 10 | 10 | 10 |  |
| Nombre de lots d'équipement de la PRP/GDT | lot d'équipements (matériels informatiques et de géolocalisation) | 2013 | 0 | 1 | bordereaux d'affectation | 1 | - | 1 | - | - |  |
| Produit 1.2 : Un système harmonisé de suivi et évaluation est élaboré et utilisé par tous les acteurs impliqués dans la GDT | Existence d'une situation de référence actualisée | Etude de mise à jour | 2013 | 0 | 2 | rapport d'étude | 2 | 2 | - | - | - | Référence sur le profil environnemental, diagnostic des ressources naturelles dans les microbassins versants |
| Nombre de sessions de formation pour l'adoption et l'application du système harmonisé de suivi évaluation de la GDT dans la région | Session de formation | 2013 | 0 | 1 | Rapport de formation | 1 | - | 1 | - | - |  |
| Pourcentage d'intervenants contribuant à l'animation du système harmonisé de SE de la GDT dans région | Parties prenantes ou intervenants de la GDT | 2013 | 0 | 75% | Interview des acteurs | 83% | 83% | - | - | - |  |
| Nombre de lots d'équipement du point focal régional de l'ONEDD pour la collecte et le traitement des données de GDT dans la région | lot d'équipements (matériels informatiques et de géolocalisation) | 2013 | 0 | 1 | bordereaux d'affectation | 1 | - | 1 | - | - |  |
| Existence d'une mini base de données des interventions du CPP-RCOS | base de données | 2013 | 0 | 1 | rapport de création et installation | 1 | - | - | 1 | - |  |
| Résultat 2 : Un environnement institutionnel et politique qui renforce la prise de conscience et l’efficacité des initiatives de gestion durable et équitable des terres est développé | Produit 2.1 : Des réformes institutionnelles entreprises au niveau national sont appliquées au niveau régional | Nombre des séances de sensibilisation des acteurs pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Séance de sensibilisation sur la loi 034 sur le foncier rural | 2013 | 0 | 4 | communes sensibilisée, rapport de consultant | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | la sensibilisation est continue |
| Nombre de commissions foncières villageoises mise pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Commissions Foncières Villageoises | 2013 | 0 | 68 | arrêtés de mise en place | 65 | - | 40 | - | 25 | 3 villages de la commune de To n'ont pas adhéré au processus par manque de consensus |
| Nombre de commissions de conciliation foncière mises en place pour la mise en œuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Commissions de Conciliation Foncière Villageoises | 2013 | 0 | 68 | arrêtés de mise en place | 65 | - | 40 | - | 25 | 3 villages de la commune de To n'ont pas adhéré au processus par manque de consensus |
| Nombre de structures villageoises de gestion du foncier rural formées | Nombre de structures villageoises formées / Membres des instances de la chaine de gestion du foncier rural formés conformément aux dispositions de la loi 034 | 2013 | 0 | 136 | rapport de formation | 130 | - | \_ | 80 | 50 | les dernières sessions de formation sont en cours |
| Nombre de SFR mis en place pour la mise en oeuvre de la loi 034 sur le foncier rural | Service Fonciers Rural créé | 2013 | 0 | 4 | certificat de prise de service des agents SFR, arrêté de mise en place | 2 | - | - | - | 2 | initialement prévu de doter chaque commune d'un SFR, les capacités des communes à prendre en charge ces SFR les ont conduites au développement d'une approche de "mutualisation" des ressources à cet effet, donc 1 SFR à To et 1 SFR pour trois communes (intercommunal) |
| Nombre de SFR fonctionnel | Service Foncier Rural fonctionnel | 2013 | 0 | 2 | Agents SFR, formés et équipés qui travaille à l'application de la loi 03 | 2 | - | - | 2 | - |  |
| Produit 2.2 : Les acteurs sont dotés des capacités et des compétences nécessaires pour une gestion participative, décentralisée de GDT et adaptée au changement climatique | Nombre de groupes de formateurs vulgarisateurs paysans mis en place | groupe formateurs vulgarisateurs paysans | 2013 | 0 | 5 | groupe de FVP dans chacune des 5 communes d'intervention | 5 | - | 5 | - | - | les 5 groupes de formateurs vulgarisateurs paysans ont formé à leur tour plus 6000 producteurs sur les bonnes pratiques GDT. |
| Nombre de groupes de FVP formalisés (Renforcement des capacités institutionnelles des groupes de FVP) | groupe formateurs vulgarisateurs paysans formalisés | 2013 | 0 | 5 | rapport d'accompagnement de la mise en place, récépissé de mise en place | 3 | - | - | 3 | - | Sur les cinq, trois ont été formalisés en sociétés coopératives pour la promotion des bonnes pratiques de GDT selon la loi OHADA |
| Nombre de groupe de femmes formalisés (Renforcement de la position sociale et économique des femmes) | Société Coopérative | 2013 | 0 | 1 | rapport d'accompagnement de la mise en place, récépissé de mise en place | 1 | - | - | 1 |  | il s'agit d'une société coopérative pour la promotion de la production maraichère (Yiida de Dalo) |
| Produit 2.3: Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la GDT sont renforcés, standardisés, et appliqués aux différents niveaux d’organisation administrative par les divers acteurs de la région | Nombre de Comités Locaux de l'Eau mis en place | Comité Local de l'Eau | 2013 | 0 | 1 | Rapport de mise en place, pièces administratives | 1 | - | - | - | 1 | Processus long et coûteux. Le Comité Local de l'Eau "Sissili amont nord" a été mis en place et couvre partiellement ou entièrement les communes de Bakata, Bougnounou, Cassou, Dalo, Gao et To. Toutefois, dans la zone couverte par le projet, 3 autres CLE sont planifiés par l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN). |
| Nombre d'atelier de partage et de renforcement des capacités des acteurs sur la synergie des conventions de Rio et de Ramsar | Atelier sur la synergie des conventions | 2013 | 0 | 1 | rapport d'atelier, liste de participants | 1 | - | - | 1 | - |  |
| Nombre de représentations de pièces de théâtre forum pour sensibiliser les acteurs et les usagers des ressources naturelles sur leurs responsabilités collectives et individuelles en matière de GDT dans la région | Présentation de théâtre forum | 2013 | 0 | 10 | rapport de diffusion de pièce de théâtre forums | 20 | - | 10 | - | 10 |  |
| Nombre de représentations de pièces de théâtre forum pour sensibiliser les acteurs et les usagers des ressources naturelles sur les enjeux de l'utilisation abusive des pesticides | Présentation de théâtre forum | 2013 | 0 | 10 | rapport de présentation de théâtre forum | 10 | - | - | - | 10 |  |
| Nombre de guides d'intégration des thématiques environnementales émergentes dans les curricula de l'enseignement primaire testés et évalués | guides évalués | 2013 | 0 | 3 | rapport d'évaluation sur site et au niveau national | 3 | 3 | - | - | - |  |
| Nombre de texte législatifs et règlementaires relatifs à la mise en œuvre du régime foncier rural diffusés | lois et textes d'application | 2013 | 0 | 12 | bordereau d'envoi | 12 | - | - | - | 12 | la loi 034 et ces 11 textes d'application ont été diffusés auprès des instances chargées de son application |
| Nombre de textes et référentiels sur la décentralisation, la planification locale et la gestion intégrée des ressources naturelles diffusés | Fascicules, guide de GRN et thématiques émergentes vulgarisés | 2013 | 0 | 5 | bordereau d'envoi | 5 | - | - | - | 5 | Fascicule pour la prise en compte de la gestion durable des terres, des zones humides, du changement climatique, de la diversité biologique, des risques de catastrophes elles dans les plans locaux de développement , Guide méthodologique pour l’aménagement, la sécurisation et la valorisation des espaces pastoraux et des pistes à bétail, Guide simplifie d’aménagement et de gestion durable des zones humides au Burkina Faso, Fascicule méthodologique pour la prise compte du foncier dans la planification locale |
| Pourcentage de contraintes juridiques, institutionnelles et / ou de capacités en matière de GDT identifiées qui sont résolues à travers l'application des réformes | contraintes résolues | 2013 | 0 | 50% | Rapports du projet, interview des acteurs, enquêtes | ND |  |  |  |  | Non évalué |
| pourcentage d'acteurs à la base touchés ayant amélioré leurs capacités techniques en matière de GDT | acteurs ayant amélioré leurs capacités techniques en GDT | 2013 | 0 | 20% | Rapport du projet, interview des acteurs, enquêtes | ND |  |  |  |  | Non évalué |
| Nombre d'activités menés /évènements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication en matière de GDT | Couvertures médiatiques des activités du CPP-RCOS | 2013 | 1 | 16 | Facture, article | 17 | 4 | 4 | 4 | 4 | les différentes activités du CPP-RCOS bénéficient d'une couverture médiatique de la presse, locale, et nationale |
| Publireportage | 2013 | 0 | 2 | copie des publireportages | 2 | 1 | - | - | 1 | deux publics reportages sur des activité du CPP-RCOS ont été diffusé sur la télévision nationale |
| Film documentaire | 2013 | 0 | 2 | support des films documentaires | 2 | - | 1 | - | - | le deuxième film documentaire qui couvre toutes les interventions du CPP-RCOS est en cours de réalisation |
| lot d'outils de visibilité | 2013 | 0 | 4 | documents administratifs, copies des outils | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | ces outils de visibilités sont essentiellement composés de banderoles, pancartes, cahiers de prise de notes, kakemono, prospectus, articles dans le journal notre environnement, |
| Fenêtre sur le site du CPP-RCOS sur le site de l'ONEDD | 2013 | 0 | 1 | lien url: http://www.onedd-burkina.info/index.php/thematiques/gestion-durable-des-terres/gdt-centre-ouest | 1 | - | 1 | - | - |  |
| Produit2.4 : Les communes disposent de capacités pour gérer les compétences transférées en matière de GDT | Nombre de Conseils municipaux formés sur la l'élaboration de projets et la stratégie de mobilisation des ressources pour la GDT | Conseils municipaux formés | 2013 | 0 | 5 | rapport de formations, liste de participants | 5 | - | - | 5 | - |  |
| Nombre de membres Conseils municipaux formés sur la formulation de projets et la stratégie de mobilisation des ressources pour la GDT | membres des conseils municipaux formés | 2013 | 0 | 200 | rapport de formations, liste de participants | 200 | - | - | 200 | - |  |
| Résultat 3 : Des pratiques de gestion intégrée, durable et équitable des terres intégrant des pratiques innovantes ou basées sur les connaissances locales sont promues | produit 3.1 : Les bonnes pratiques agro-sylvo pastorales issues des savoirs locaux et les innovations en GRN sont promues | Nombre de plans d'aménagement et de gestion des microbassins versants | plan d'aménagement et de gestion des MBV | 2013 | 0 | 5 | rapport d'étude et document portant plan d'aménagement et de gestion des MBV | 5 | - | 5 | - | - | Pour cinq microbassins versants témoins à raison d'un par commune couverte |
| Nombre de techniques et technologies / bonnes pratique de GDT diffusées | Techniques, technologies et bonnes pratiques de GDT | 2013 | 0 | 10 | Rapports de capitalisation, vérification / observations sur le terrains | 10 | 10 | 10 | 10 | - | bandes enherbées (Andropogon gayanus), Cordons pierreux, Diguette en bandes végétalisées (Ziziphus mauritiana), Diguette en sacs géotextiles, Diguette en terre, Diguette en terre avec plantation de Moringa oleifera, Diguette en terre + gabionnage, Diguette en terre+ Cordons pierreux, Diguette en terre+ diguette en sacs géotextiles, Fagotage+ diguette en terre, Gabionnage, Haie vive (Jatropha curcas), Semence améliorée |
| Nombre de microbassins versants témoins mis en aménagement ou en cours | microbassins versant témoins sous aménagement | 2013 | 0 | 3 | Rapports de maîtrise d'œuvre, observations sur le terrain | 3 | - | 1 | 1 | 3 | la mise en aménagement des microbassins versants témoins a débuté depuis 2015 et se poursuit |
| Longueur de berges protégée par des ouvrages mécaniques/agro-techniques | mètre linéaire de berges protégé avec des aménagements appropriés (complexes de digues et diguettes, seuils d'épandage, …) | 2013 | 0 | 6000 | Rapports de maîtrise d'œuvre, observations sur le terrain | 6 000 | 3 000 | - | - | 3 000 | Complexe de digues et diguettes sur la rive droite et la rive gauche du barrage de Dalo |
| Longueur de berge protégée avec du matériel biologique | mètre linéaire de berges protégé | 2013 | 0 | 3000 | Rapports de maîtrise d'œuvre, observations sur le terrain | 3 000 | - | - | - | 3 500 | reboisement autour et dans la bande de servitude du barrage de Dalo (respectivement avec du Parkia biglobosa et des espèces exotiques) |
| Nombre de champs écoles mis en place | champs écoles | 2013 | 0 | 5 | Rapports du projet, observations de terrains, interviews des acteurs | 5 | 2 | 5 | 5 | 5 | les champs écoles sont aménagés pour servir de sites d'apprentissage et de démonstration pour la diffusion des bonnes pratiques dans les exploitations individuelles |
| Nombre de système horti-acquacole de valorisation des eaux souterraines (SHAVES) mis en place | systèmes horti-acquacole de valorisation des eaux souterraines | 2013 | 0 | 1 | Rapport de maitrise d'œuvre, Observations directes sur le terrain, rapport du projet | 1 | - | - | - | 1 | ce système permet, entre autres, l'écloserie de poisson pour l'empoissonnement des cours et plans d'eau, le grossissement de poisson en milieu contrôlé bacs) et la production maraichère avec les eaux recyclées (exsudats de production de poisson riches en fertilisants organiques) |
| Nombre/type d'activité conduite dans le cadre de la prise en compte du genre par le projet | activité promue au profit des femmes | 2013 | 0 | 1 | Rapport du projet, compte d'exploitation et interview du groupement de femmes produisant des spéculations maraichères | 1 | - | - | 1 | 1 | le groupement Yiida des femmes de Dalo devenue coopérative yiida de Dalo produit du riz sous-système pluvial et fait du maraichage en saison sèche |
| Nombre de voyages d'échanges d'expériences / voyages d'études | voyage d'études (national et international) | 2013 | 0 | 4 | rapport de voyage d'étude | 2 | 1 | 1 | - | - | voyages d'études réalisés dans la région du nord, la région des Hauts Bassins et au Niger en vue de partager les expériences en matière de GDT. Les voyages d'études prévus dans la région du Sud-Ouest et en Ethiopie sur l'aménagement des microbassins versants n'ont pas été réalisés à cause respectivement de difficultés de coordination et d'identification des structures d'accueil |
| Superficie de terres agricoles sous GDT | ha | 2013 | ND | 2000 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | 1 000 | 200 | 300 | 300 | 200 |  |
| Superficie de terres forestières sous GDT | ha | 2013 | ND | 750 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| superficie de terres agro-pastorales sous GDT | ha | 2013 | ND | 1500 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| Superficie de berges sous GDT | ha | 2013 | ND | 500 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| superficie de zones humides sous GDT | ha | 2013 | ND | 20 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| superficie de terres irriguées | ha | 2103 | ND | 160 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| superficie de terres érodées sous GDT | ha | 2013 | ND | 375 | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| pourcentage de producteurs appliquant avec succès les différentes techniques et technologies de GDT | Producteurs appliquant la GDT dans leurs exploitations individuelles | 2013 | ND | 50% | rapport du projet, enquêtes, observations directes | ND |  |  |  |  | Non évalué au 31 décembre 2017, cette évaluation est programmée pour l'année 2018 |
| Produit 3.2 : Un mécanisme de financement durable est mis en œuvre et finance des activités de GDT | Nombre de mécanisme / système de financement de la GDT mis en place | mécanisme de système de financement | 2013 | 1 | 1 | Rapports du projet, textes fondateurs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Le Sous-programme n'a pas conduit les activités dans ce sens et ce, sur recommandation de l'atelier technique de lancement, au regard du test FIE (Pré-FIE) en cours dans la région et de l'insuffisance de ses ressources. Le Sous-programme est membre du dispositif d'octroi de ce fonds et devrait capitaliser les acquis ses prochaines phases. Au final, le FIE a été formalisé après la phase test et les projets de GDT sont éligibles et financés. Exemple: le projet de protection des berges du barrage de Dalo a été cofinancé par ce Fonds à travers la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et le CPP-COS |
| Nombre de ligne de crédit spécifique finançant les initiatives des producteurs et les innovations | ligne de crédit | 2013 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Produit 3.3 : Des échanges sont organisés afin de partager des technologies de GDT entre acteurs burkinabé et autres partenaires de la sous-région | Nombre de visites commentées dans les champs écoles et les chantiers d'aménagement des microbassins versants témoins | visite commentées | 2013 | 0 | 4 | rapport de visite commentée, photos, entretien avec les FVP | 3 | 1 | 1 | 1 | - | les visites commentées ont permis aux groupes de FVP d'apprécier et de partager les expériences en matière de GDT dans les communes d'intervention |
| Nombre de participation aux Conférences des parties sur la lutte contre la désertification et les changements climatiques en vue de partager les expériences en matière de GDT | participation aux COP | 2013 | 0 | 6 | rapport de participation, pièces administratives | 5 | 1 | 2 | 1 | 1 | le CPP-RCOS n'a pas pu prendre part à la COP 23 sur les changements climatiques |
| Nombre de Participations aux cadres / évènements nationaux sur la GDT | participation aux journées nationales du paysan, foire, journée internationale de lutte contre la désertification | 2013 | 0 | 3 | rapport de participation, pièces administratives | 3 |  | 1 | 1 | 1 | la participation à ces cadres permet au CPP-RCOS d'échanger avec des partenaires et participants sur les action de GDT |
| Résultat 4 : La gestion et le suivi évaluation sont efficients | Produit 4.1 : La gestion du Sous-programme est efficace | Nombre de Session ordinaires du comité de pilotage | Session de COPIL | 2013 | 0 | 8 | compte rendu de session de COPIL, liste des participants | 8 | 2 | 2 | 2 | 2 |  |
| Nombre / existence des manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable | manuel de procédures | 2013 | 0 | 3 | manuel de procédure | 3 | 3 | - | - | - | les 5 décrets régissant le fonctionnement des projets et programmes de développement au BF, le manuel de procédures de passation des marchés publics, le manuel de procédure de l'agence d'exécution (NEX) |
| Nombre d'Unité de Coordination du Projet mises en place conformément aux textes en vigueur en la matière | unité de coordination fonctionnelle conformément aux dispositions en vigueur | 2013 | 0 | 1 | documents administratif et financier | 1 | 1 | - | - | - | l'unité de coordination du CPP-RCOS est mise en place depuis 2014 et elle est durant les quatre années de mise en œuvre |
| Nombre d'audits réalisés | audit de projet | 2013 | 0 | 4 | rapport d'audit validé | 2 | 1 | 1 | - | - | Selon les principes de gestion de l'Agence d'exécution (le PNUD), l'audit n'est pas annuel systématiquement, mais décidé en fonction d'un seuil de volume financier dépensé (600 000$US) |
| Produit 4.2 : Les activités de planification et de suivi évaluation sont mises en œuvre de manière efficace | Nombre de plans de travail annuels et budget élaborés | PTAB approuvé | 2013 | 0 | 4 | Documents approuvés, compte rendu de session COPIL | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |  |
| Nombre de plans annuels de suivi évaluation interne mis en œuvre | Plan annuel de suivi évaluation | 2013 | 0 | 1 | manuel de suivi évaluation | 1 | 1 | - | - | - |  |
| Nombre de rapports annuels d'activités élaborés | Rapport annuel d'activités | 2013 | 0 | 4 | rapport annuel d'activité | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |  |
| Nombre de rapports trimestriels d'activités élaborés | Rapport trimestriel d'activités | 2013 | 0 | 16 | rapport trimestriel d'activités | 16 | 4 | 4 | 4 | 4 |  |
| Nombre de rapports de revue annuelle produits | Rapport de progrès PIR | 2013 | 0 | 4 | PIR | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |  |
| Nombre de missions d'inspection reçues | Mission d'inspection | 2013 | 0 | 2 | rapport de mission | 2 | - | 1 | 1 | - |  |
| Nombre de mission de supervision reçues | Mission de supervision | 2013 | 0 | 3 | rapport de mission | 2 | - | 1 | 1 | - | la mission de supervision de 2017 n'a eu lieu car le CPP-RCOS ne disposait pas de ressource financière à la période indiquée |
| Nombre d'évaluations externes réalisées | Evaluation externe du projet | 2013 | 0 | 2 | rapport d'évaluation finale | 1 | - | - | - | 1 | l'évaluation finale du CPP-RCOS dont les procédures ont commencé en 2017 se poursuit |

1. Définies comme « le système bio-productif terrestre : le sol, les végétaux, les autres êtres vivants et les phénomènes écologiques et hydrologiques qui se produisent à l’intérieur de ce système » (UNCCD, 1994) [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette idée d’Agence Nationale pour la Gestion Durable des Terres a été abandonnée dès 2013 au profit d’une Plateforme de type multi-acteurs ou plateforme nationale de partenariat pour la GDT (PNP-GDT) [↑](#footnote-ref-2)
3. Lancé en novembre 2013, la mise en œuvre effective de ce Sous-programme est intervenue à partir de janvier 2014 [↑](#footnote-ref-3)
4. Depuis la ratification en 1993 par le Burkina Faso de la convention cadre des Nations Unies sur les CC, et à travers les processus d’élaboration du programme national d’adaptation (PANA, dès 2005) et du plan national d’adaptation (PNA, en 2013) jusqu’à l’INDC (ou CPDN) en 2015 [↑](#footnote-ref-4)
5. Les communes devaient assurer la maitrise d’ouvrage déléguée des investissements pilotes de démonstration prévues avec la participation des communautés [↑](#footnote-ref-5)
6. L’atelier de lancement aurait demandé à un comité ad’hoc d’affiner les activités du projet. Cette nouvelle « nomenclature harmonisée » des activités du projet a été soumise par l’UCP au FEM, à travers les Project Implementation Report (PIR), qui l’a validée. [↑](#footnote-ref-6)
7. La commune de Léo qui complète les cinq communes pilotes a déjà bénéficié de ce type d’accompagnement par le projet Millenum challence account –MCA-). [↑](#footnote-ref-7)